

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

Journal de Neuchâtel, du canton et des régions avoisinantes

ABONNEMENTS

1 an	6 mois	3 mois	1 mois
SUISSE: 26.—	13.20	6.70	2.40
ÉTRANGER: 45.—	23.—	13.—	4.50

Les échéances régulières d'abonnement sont les suivantes: le 1^{er} mars, le 30 juin, le 30 septembre, le 31 décembre. Les changements d'adresse sont gratuits.

212^{ème} année

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Fondée en 1738

1, RUE DU TEMPLE-NEUF ET 6, RUE DU CONCERT - TÉLÉPHONE 5 12 26 - CHÈQUES POSTAUX IV 178

ANNONCES
20 c. le millimètre, min. 25 mm. - Petites annonces locales 13 c., min. 10 mm. - Avis tardifs 44, 55 et 60 c. - Réclames 75 c., locaux 44 c. (de nuit 55 c.), Mortuaires 28 c., oeuvres 20.
Pour les annonces de provenance extra-cantonale: Annonces Suisses S. A., agence de publicité, Genève, Lausanne et succursales dans toute la Suisse.

N'ayant que sept voix de majorité sur l'ensemble des autres partis

Les chefs travaillistes anglais tirent les conséquences de leur victoire de justesse

M. Attlee, dans son discours au trône, évitera toute allusion à de nouvelles nationalisations

La composition du nouveau cabinet remanié sera connue incessamment

LONDRES, 27 (Reuter). — M. Attlee, premier ministre, a convoqué lundi matin les membres les plus importants de son cabinet afin d'examiner avec eux la stratégie immédiate du parti travailliste après sa victoire de justesse aux élections générales. Participaient notamment à cette réunion M. Ernest Bevin, ministre des affaires étrangères, M. Herbert Morrison, vice-premier ministre, le chancelier de l'Échiquier sir Stafford Cripps, le président de la Chambre des Lords, lord Addison, et M. Hector Mc Neil, ministre d'Etat.

On a examiné la question du remaniement ministériel. On attend à bref délai de connaître la composition du gouvernement remanié qui pourrait être annoncée dans les prochaines 24 heures.

Les travaillistes n'ont que sept voix de majorité sur tous les autres partis

LONDRES, 27 (Reuter). — Dans l'arrondissement écossais d'Argyll, le candidat conservateur est sorti victorieux. L'élu, major Mc Callum, a obtenu 19,259 voix, alors que le candidat du Labour comptait 9215 voix. La majorité des députés travaillistes sur tous les autres partis est actuellement de 9. Il manque encore trois résultats.

Après la « victoire » travailliste

La faible majorité obtenue par les travaillistes anglais laisse prévoir une période d'instabilité dans la politique d'outre-Manche. Le fait est assez regrettable à un moment où il serait de l'intérêt de l'Europe occidentale que les grands nations qui la composent soient à même de suivre une ligne de conduite empreinte de fermeté. Déjà le déséquilibre français est préjudiciable à la cause de l'Ouest. Maintenant vient s'y ajouter l'incertitude anglaise. M. Bevin restera, vraisemblablement, au Foreign Office, mais son autorité internationale risque d'être diminuée dans la mesure même où sera diminuée celle du cabinet travailliste dans son ensemble.

Au demeurant, cette insécurité britannique ne provoque pas seulement des craintes quant à l'unité et à la vigueur d'action vis-à-vis du bloc communiste. On peut redouter que les Etats-Unis ne prennent prétexte d'elle, comme du manque de fermeté de la France, pour s'ingérer plus avant encore dans nos affaires continentales. Faut-il répéter que le meilleur moyen de se faire respecter pour l'Europe occidentale — qui parle tant de « organiser » aujourd'hui — serait de faire montre d'une politique de cohésion et de force: tout le contraire de l'état de choses que traduisent les élections britanniques.

Sur le plan intérieur, celles-ci ne sont pas davantage un élément de sécurité pour la Grande-Bretagne. M. Attlee a donc décidé de reconduire son gouvernement. Certains changements qui n'affecteront pas, semble-t-il, les postes principaux seront annoncés prochainement. Sans doute, étant donné que son parti dispose de la majorité, même de sept voix, le premier ministre ne pouvait-il prendre une autre décision. Adjoindre des libéraux au cabinet n'aurait pas grand sens. Ceux-ci n'ont décroché que neuf sièges et ces neuf sièges-là ne renforceraient pas sensiblement la majorité parlementaire qui, pour être valable, devrait être au moins d'une quarantaine de voix. S'entendre avec les conservateurs pour former une coalition aurait été une solution en un autre temps. Mais on n'est pas sûr, outre-manche, pour un gouvernement d'union nationale. Les programmes électoraux des conservateurs et des travaillistes étaient trop différents pour qu'un commun dénominateur puisse être trouvé actuellement dans l'action ministérielle.

Dès lors, les travaillistes continueront à gouverner seuls, tout au moins provisoirement. Car il saute aux yeux qu'ils sont à la merci du moindre incident parlementaire et que l'opposi-

tion conservatrice, renforcée comme elle l'est, leur mènera la vie dure, sous la houlette d'un Churchill plus combattif que jamais. Pour « tenir », accepteront-ils d'édulcorer leur programme? On attend en particulier qu'ils mettent une sourdine aux nationalisations. Celle de l'acier, votée en principe par les Communes précédentes, sera vraisemblablement ajournée.

Mais encore comment un Stafford Cripps, par exemple, renoncerait-il facilement à sa « politique d'austérité » sur laquelle il a axé toute sa campagne électorale? S'il desserre la vis, il abandonne à mi-chemin la fameuse expérience dont il a promis, au bout du compte, monts et merveilles et les Anglais en auront connu seulement les rigueurs et non la réussite. Et s'il poursuit dans cette voie, ce sera contre le sentiment de la majorité de l'opinion. Car s'il est un indice qui a été donné au cours du scrutin c'est bien celui-ci: la plus grande partie des électeurs s'est prononcée, si l'on considère le nombre total des suffrages et non celui des mandats, contre une politique électorale qui, tout particulièrement, ne répond plus aux vœux des classes moyennes.

Pas de nouvelles nationalisations

LONDRES, 27 (Reuter). — On apprend de source digne de foi que le premier ministre Attlee évitera toute allusion à de nouvelles nationalisations dans le discours du trône qui traitera du programme du gouvernement dans le nouveau cabinet britannique.

En regard à la faible majorité dont disposent les travaillistes dans le nouveau parlement, le premier ministre et les principaux ministres ont décidé que le discours du trône ne ferait pas état des projets de lois contestés.

M. Attlee s'est rendu auprès du roi

LONDRES, 28 (Reuter). — M. Attlee, premier ministre, s'est entretenu lundi soir au palais de Buckingham avec le roi George VI, et lui a soumis les nominations de ministres envisagées.

M. Herbert Morrison parle de nouvelles élections

LONDRES, 28 (Reuter). — M. Herbert Morrison a déclaré lundi soir, dans un discours à l'occasion de la fête anniversaire du parti travailliste, qu'il serait « sage de se préparer tôt ou tard à de nouvelles élections ». Il a ajouté qu'il n'était pas du tout exclu que les conservateurs aient atteint le maximum des voix et que grâce à une propagande intelligente des travaillistes, ils ne pourraient plus l'espérer lors de nouvelles élections.

M. Morrison a souligné que les électeurs britanniques auront ainsi la chance de pouvoir réfléchir une nouvelle fois sur la situation et il a ajouté: « J'espère que de nouvelles élections donneraient aux travaillistes une majorité suffisante pour éviter à tous les partis la situation difficile dans laquelle ils se trouvent actuellement. »

Au sujet des faibles résultats enregistrés par les libéraux, M. Morrison a déclaré qu'il était difficile de préciser le tort causé par eux aux travaillistes aux dernières élections, car les libéraux représentent un élément électoral important. La question est de savoir, a-t-il conclu, si le parti libéral est un parti progressiste ou non et s'il veut orienter la nation vers le progrès ou vers le passé.

Au cours d'un débat qui prit parfois un tour passionné

Le Conseil général de Neuchâtel se prononce pour le maintien de l'Ecole supérieure des jeunes filles

Par 22 voix contre 8, le rapport du Conseil communal est rejeté
Le budget pour 1950 adopté par 19 voix contre 9

En ouvrant la séance, le vice-président, M. S. Humbert (rad.), qui remplace M. Henri Guye (soc.), annonce que plusieurs lettres ont été adressées au bureau du Conseil général.

L'une émane de l'Association de l'enseignement privé. Un autre proteste contre les articles qu'un de nos collaborateurs a consacrés à la colonie d'habitation du Mail. Une troisième, de notre collaborateur, remet justement les choses à leur place. Enfin, il est donné connaissance de la démission de M. Sam Simmen comme membre de la commission scolaire.

Des lettres sont remises au Conseil communal.

Mise à la retraite des agents de la garde communale

On sait que le Conseil communal propose de mettre à la retraite dès l'âge de 60 ans les agents de la garde communale et le personnel féminin.

M. Oswald (soc.) demande s'il ne serait pas possible de renvoyer du 1^{er} janvier 1950 au 31 décembre 1950 la date à partir de laquelle l'arrêté déploiera ses effets.

M. Grandjean (rad.) propose de reporter la date fixée pour la cessation des fonctions au 31 décembre 1950. Pour les six agents qui devraient être mis à la retraite cette année, le groupe radical propose la date du 30 septembre.

M. Mermoud (trav.) espère que le Conseil communal mettra à la retraite dès 60 ans également, les chauffeurs de l'usine à gaz dont le travail est particulièrement pénible.

M. Urech (trav.) demande si la décision du Conseil communal n'augmentera pas les charges de la caisse de retraite.

M. Paul Rognon, président du Conseil communal, déclare que la charge qui en résultera pour la caisse de retraite sera assumée par la caisse communale.

Le Conseil communal ne voit pas d'inconvénient à ce que l'arrêté déploie ses effets dès le 31 décembre prochain. Le rapport des actuels a porté aussi sur les chauffeurs de l'usine à gaz. Mais il s'agira là de résoudre ce problème plus tard.

M. Martenet (lib.) demande que l'arrêté déploie ses effets à partir du 1^{er} janvier 1951, proposition combattue par M. Paul (trav.) qui propose la date du 31 décembre 1950.

Par 22 voix contre 7, la proposition de M. Martenet est repoussée.

Enfin, l'arrêté suivant est adopté sans opposition: L'article 13, premier alinéa, de l'arrêté du Conseil général, du 15 janvier 1940, concernant la caisse de retraite du personnel communal de la ville de Neuchâtel, est complété comme suit: « Toutefois, pour les agents de la

garde communale et les membres du personnel féminin, l'âge de la retraite est fixé à 60 ans. »

Un grand débat sur l'Ecole supérieure des jeunes filles

Le président donne connaissance d'une adresse contenant 605 signatures et émanant du Comité d'action en faveur de l'Ecole supérieure des jeunes filles.

Le groupe féminin du P.O.P. de Neuchâtel appuie l'adresse du Comité d'action en faveur de l'Ecole. Des lettres émanant de parents sont également déposées sur le bureau.

Comme on pouvait s'y attendre, le rapport du Conseil communal concernant l'Ecole supérieure des jeunes filles va donner lieu à un très large débat. Si celui-ci fut parfois intéressant à suivre, on permettra cependant au chroniqueur de déplorer le ton personnel qu'il prit par instants et qui fit dévier la discussion sur des chemins qu'elle n'aurait jamais dû suivre.

M. Knapp (trav.) demande à prendre en premier lieu la parole, car il a, dit-il, une question préalable à poser. C'est dans un cadre de sourire qu'il entend le développer. Devant les rumeurs de la ville, déclare-t-il en substance, il s'est remis à lire son Virgile et il se compare avec tristesse à Eole qui confia à Ulysse l'outre des vents. Ceux-ci s'abattirent en tourbillon sur la terre...

Il insiste ensuite sur le fait que le Conseil général n'a pas à tenir une séance spectaculaire. « Pour moi, poursuit-il, la question de l'Ecole supérieure des jeunes filles ne se pose pas devant le Conseil général comme un point indépendant de l'ordre du jour. Au cours de trois séances, j'ai proposé d'étudier la cantonalisation urgente et indispensable pour certaines institutions communales: les musées, les bibliothèques, les écoles secondaires. Et entre ces écoles secondaires, j'ai cité l'Ecole supérieure des jeunes filles parce qu'à première vue la cantonalisation de cette école m'apparaissait possible. Mais je me suis gardé comme le feu d'émouvoir un avis dans les questions pédagogiques. »

Le Conseil communal a étudié la question ainsi que la commission scolaire. Aujourd'hui, ces deux autorités présentent leurs rapports. L'un et l'autre rapports ne nous proposent aucun changement au « statu quo ». Il n'y a aucun projet d'arrêté à la suite de ces rapports. Ce sont donc simplement deux rapports de renseignements, des rapports d'information et tant le Conseil communal que la commission sco-

laire avaient le droit d'agir ainsi. On ne propose pas au Conseil général de maintenir une institution. On propose de la changer ou de la supprimer. J.-F. P.

(Lire la suite en dixième page)



M. Churchill a été réélu aux Communes avec une forte majorité. Aussi est-ce avec le sourire et caressant d'une main un bulldog, symbole de la ténacité anglaise, qu'il accueille les reporters venus le photographier après sa victoire.

J'ÉCOUTE...

Carpe diem

« Carpe diem », mots d'Horace que l'on traduit par « Mets à profit le jour présent. » Un vieil agriculteur vaudois, d'un village proche du lac et de la capitale, s'en était inspiré, sans même qu'il s'en doutât. Il partit pour Paris. Il s'était promis, toute sa vie, d'y aller au moins une fois avant de mourir.

Voilà notre homme en route. C'était il y a peu de temps. Et d'arriver à la gare de Lyon. Descente du train. Grand branle-bas de voyageurs. Effusions sur le quai. Pas pour lui, mais pour parents et amis qui se retrouvaient après l'absence. Le vieillard demeurait seul et un peu perplexe. Deux jeunes hommes, élancés et pleins de prévenances, l'abordaient tout soudain. Ils s'informent, ils s'intéressent, lui offrent de le guider dans la ville inconnue, veulent lui aider à porter sa valise.

Notre Vaudois les examine furtivement. S'étonne de leur accent quelque peu étranger, puis, leur fait: — Un instant! Je vais prendre encore une valise aux bagages.

Et d'aller droit aux guichets demander quel est le premier train en partance... pour Lausanne. Puis, sans bouger de la gare, d'attendre patiemment de pouvoir y prendre place, et de partir!

Le voyage de retour s'opéra sans encombre. Ce fut radieux que le vieux cultivateur retrouva ses concitoyens. Triomphalement, il leur dit: — Bien sûr! que j'y suis allé à Paris! Je suis content! Et puis, les Parisiens, ils ne m'ont pas eu!

A malin, malin et demi. Des aigreurs ne l'avaient pas eu, c'était sa conviction. Le voyage valait bien ce faussé — compagnie à deux coquins. Le brave homme les avait eus et, du coup, avait évité, d'emblée, les pièges et tous les traquenards divers du grand Paris! Il en avait remontré sans tarder aux Parisiens!

Or, ceci vous remettra peut-être en mémoire la tranquille réponse que deux autres de ses concitoyens firent, jadis, à la police des étrangers, dans le train de Milan.

— Qu'êtes-vous?

— On est vadois... que voulez-vous qu'on « soû »?

La confiance en « soû » ou en « soi », croyez-le bien, il n'y a encore qu'à ça — avec le reste — pour arriver à bon port.

FRANCHOMME.

LIRE AUJOURD'HUI

EN QUATRIÈME PAGE:

Quelques réflexions sur notre politique des réfugiés

par G. P.

EN SIXIÈME PAGE:

La vie économique et financière

La révision de l'indice du coût de la vie (II)

par J. H.

UN PROCÈS QUI NE FINIT PAS

Le recours de Mme Giron dans l'affaire qui l'oppose à M. Vallotton devant le Tribunal de police de Genève

De multiples incidents

D'un de nos correspondants de Genève:

Mme Giron ayant fait opposition à l'arrêté rendu contre elle dans le procès en diffamation que lui avait intenté le ministre H. Vallotton, le Tribunal de police de Genève a entendu, lundi matin, sous la présidence du juge Drexler, les arguments de son avocat, qui, de prime abord, soulève le cas d'exception.

Seuls les avocats de Mme Giron et celui de M. Vallotton sont présents.

Le public est clairsemé, mais bientôt on devait se rendre compte, au ton que prenaient vite les débats, que les absents avaient manqué un spectacle assez singulier.

Les avocats de Mme Giron, ou plutôt, l'un des avocats de celle-ci, tout en plaçant l'exception, et se basant principalement sur l'absence des dossiers et de la correspondance échangée entre MM. Paderewski et Vallotton, et qui sont en main des tribunaux américains, ne s'est pas fait faute de soutenir qu'il n'y avait pas là une mesure dilatoire quelconque. On sait, en effet, que le reproche a été fait aux défenseurs de Mme Giron de multiplier les incidents pour arriver à la date du 30 avril où, par suite de la prescription pour les délits de presse, toutes les condamnations qu'elle a encourues tomberaient.

L'avocat fait, incidemment, allusion au « martyre » qu'endurerait Mme Giron: — Elle est en droit de se croire elle-même persécutée.

On sourit dans toute la salle. Il ajoute, cependant, une observation singulièrement osée à l'adresse de M. Vallotton, au sujet d'une prétendue « compromission » de celui-ci dans l'affaire de la succession Paderewski.

L'avocat du ministre Vallotton s'indigne: — C'est bien vous, personnellement, qui le dites?

Mais l'avocat de Mme Giron, poursuit: — On revient sans cesse sur les jugements antérieurs, comme s'il y avait définitivement cause jugée.

Ironiquement, l'avocat de M. Vallotton: — Oui, ça vous gêne!

Des thèses « désordonnées »

Les deux avocats s'accrochent encore à plus d'une reprise, jusqu'à ce que ce fut au tour de celui de M. Vallotton de plaider, ce qu'il fit en faisant observer toutes les bonnes raisons qu'il y avait pour le tribunal de se prononcer par l'irrecevabilité de l'exception et de passer au fond du débat.

Tout cela n'est fait, dira-t-il, que pour gagner du temps. On ne se moque pas plus impunément de la Justice. Vous êtes un naïf, mon cher confrère, mais un brave homme et un homme sincère, pour être venu soutenir, ici, toutes les thèses de Mme Giron, ces thèses « désordonnées »!

Il ira plus loin. Il dira: — Cette demande de renvoi est particulièrement détestable. Tous les éléments du procès ont été fouillés. On formule pourtant la demande et c'est une polissonnerie. La chose a été jugée à fond et Mme S. Giron a désintéressé de qui certains croient, parce qu'elle multiplie les instances coûteuses, ne paie pas même un sou et ne payera sans doute jamais rien des frais des procès qu'elle soulève.

Ed. BAUTY.

(Lire la suite en 8^{ème} page)

AVIS OFFICIELS

Commune de Travers

Les services industriels de la commune de Travers mettent au concours une place de monteur installateur-électricien, capable, pour installations intérieures et extérieures, Place stable. Bonnes références.

Les offres de services avec prétentions de salaire sont à adresser à la Direction des services industriels, jusqu'au 11 mars 1950. NEUCHÂTEL, le 27 février 1950. SERVICES INDUSTRIELS.



Ecriteaux Baux à louer EN VENTE AU BUREAU DU JOURNAL

Ordures ménagères

MERCREDI 1er MARS PAS DE SERVICE Les quartiers du mercredi seront desservis le jeudi 2 mars 1950. Neuchâtel, le 27 février 1950. Direction des travaux publics Service de la voirie



FÊTE DU PREMIER MARS

Nous rappelons au public qu'il est défendu de tirer des armes à feu et de faire sauter des pétards et autres engins explosifs dans l'intérieur de la localité. Les contrevenants seront déferés au juge. Leurs armes et pièces d'artifice seront confisquées. Les parents sont responsables des contrevenances de leurs enfants.

Immeuble

En vue de placement d'un certain capital, je cherche à acheter bel immeuble locatif moderne et bien situé. Faire offres sous chiffres S.R. 514 au bureau de la Feuille d'avis.

ENCHÈRES

Office des poursuites de Neuchâtel

Grandes enchères publiques de mobilier

Le jeudi 2 mars 1950, dès 14 heures, l'Office des poursuites vendra par voie d'enchères publiques, au local des ventes, rue de l'Ancien-Hôtel-de-Ville, un frigorifique « Electro-Lux » ; un buffet de service ; quatorze tables ; trente-deux chaises ; quatre fauteuils ; trois armoires ; deux lits complets ; cinq divans-lits complets ; un divan turc ; tables de nuit ; trois lavabos ; une commode dessus marbre ; une glace ; un servier-boy ; un lustre trois lampes ; une pendulette ; une lampe électrique portable ; deux appareils de radio, Autophon et Philips, anciens modèles ; ainsi que de nombreux autres objets. La vente aura lieu au comptant, conformément à la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite. OFFICE DES POURSUITES

Office des poursuites de Cernier

Enchères publiques à Boudevilliers

Le vendredi 3 mars 1950, dès 15 heures, au collège de Boudevilliers, l'Office des poursuites soussigné vendra par voie d'enchères publiques les objets suivants : Un buffet de service bois dur, une table à rallonges et six chaises de bois dur, un radio « Biennophone » avec table et un fauteuil à haut dossier. La vente aura lieu au comptant et sera définitive. Office des poursuites de Cernier.

Enchères publiques de mobilier peintures, livres et aquarelles à Neuchâtel

JEUDI 2 MARS 1950, le greffe du tribunal de district vendra, par voie d'enchères publiques, PLACE DU MARCHÉ 13, le matin dès 9 heures, l'après-midi dès 14 heures, tout le mobilier du magasin Aug. LOUP, soit : armoires, commodes, tables, chaises, lits, canapés, bahuts, secrétaires, bureau, fauteuils, une chambre à coucher, quatre fauteuils modernes, une centaine de peintures et aquarelles, des gravures, livres, vêtements, des ustensiles de cuisine, de l'outillage et de nombreux autres objets dont le détail est supprimé. Tout doit être vendu en vue du renouvellement du stock. PAIEMENT COMPTANT. Neuchâtel, le 22 février 1950. GREFFE DU TRIBUNAL DE DISTRICT.

Office des faillites du Val-de-Travers ENCHÈRES PUBLIQUES à titre définitif

L'Office des faillites, agissant en qualité d'administrateur de la succession répudivée de Maurice-Louis Mathez-Dupraz, agriculteur, de son vivant domicilié au Sapelet, rière Travers, vendra par voie d'enchères publiques au Sapelet, le samedi 4 mars 1950, dès 13 heures précises, les biens suivants :

Bétail : un cheval hongre ; six vaches, trois génisses, un veau mâle, une chèvre, quatre porcs d'environ 60 kg. ; une truie et sa nichée de huit petits ; vingt-et-une poules et un coq. Matériel : quatre chars à échelles ; un camion avec cage ; une voiture à bancs ; un tombereau à lisier ; deux brecettes ; deux glisses ; une faucheuse à moteur ; un bateau-fane ; une herse à prairie, une à champ ; une charruie ; une piocheuse ; une pompe à purin ; une scie circulaire ; un coupe-racine ; un van et cribles ; un solde d'avoine et d'orge ; deux colliers et outils divers servant à l'exploitation d'une ferme. Môtiers, 22 février 1950. OFFICE DES FAILLITES le préposé : A. BOURQUIN.

A LOUER

Magasin avec dépôts et caves à louer tout de suite ou pour date à convenir. Convientrait pour tous genres de commerces. S'adresser à la Banque Populaire de la Broye, Payerne.

A LOUER pour une cause imprévue, pour tout de suite ou pour époque à convenir, bel appartement de cinq pièces, très bien situé, avec jardin. Ecrire sous chiffres N.P. 505 au bureau de la Feuille d'avis.

ECHANGE On cherche à échanger pour date à convenir, appartement de cinq chambres, confort, contre un de trois chambres, dans une maison ancienne, en ville ou aux alentours. S'adresser offres écrites à H. A. 503 au bureau de la Feuille d'avis.

CAVE à louer au centre du village de Saint-Blaise. S'adresser à Mme Berger, Grand-Rue 11.

Séjour d'été

A louer dès le 1er avril à personnes tranquilles et soignées, cinq pièces meublées (cinq lits) salle de bains, dépendances. Location à l'année (région Montmolin). Adresser offres écrites à G. A. 512 au bureau de la Feuille d'avis.

PENSIONS

Belle chambre, confort, avec pension, rue Coulon 8, 3me étage.

Belle grande chambre, confort, pour une ou deux personnes. Faubourg de l'Hôpital 78, 3me.

Chambre indépendante pour ouvrier sérieux. Faubourg de l'Hôpital 36, 1er à gauche.

Belle chambre confortable à monsieur sérieux, à proximité de la gare. Tél. 5 49 79.

A LOUER belle grande chambre chauffée. Perret, Serre 4.

A louer pour tout de suite

jolie chambre à personne sérieuse. Musée 2, 4me à gauche. Tél. 5 41 54.

Chambre, soleil, vue. Petit-Catéchisme 5, 1er. (Côte). Tél. 5 41 89.

Jolie chambre avantageuse, confort. Tél. 5 63 68.

Belle chambre, tout confort, 26, faubourg de l'Hôpital, 1er.

Chambre à deux lits, chauffée, au 2nd, avec jouissance de la cuisine. Téléphone 5 30 58.

A louer belle chambre, quartier de Monruz. Demander l'adresse, dit No 507 au bureau de la Feuille d'avis.

Jolie chambre, Place du Mail 31, Knöferl.

Chambre, confort, téléphone, ascenseur. Musée 2, 6me.

Dans APPARTEMENT A louer pour le 1er avril, jolie chambre meublée, avec jouissance de la cuisine, salle de bains, chauffage central, eau chaude, téléphone, quartier ouest, arrêt trolleybus à deux minutes et station du train. Adresser offres écrites à S. B. 501 au bureau de la Feuille d'avis.

Je cherche un appartement de deux pièces, à défaut, une grande chambre non meublée. Urgent. Adresser offres à W. R. 488 au bureau de la Feuille d'avis.

Vacances d'été à Neuchâtel On cherche à louer dans les environs immédiats de Neuchâtel, ou à Neuchâtel même, un logement meublé de quatre ou cinq pièces pour tout le mois d'août. Adresser offres : Case postale 6507, Neuchâtel.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

On cherche à louer pour tout de suite, un appartement de deux ou trois pièces de préférence dans le quartier des Parcs. A la même adresse on achèterait mobilier. Adresser offres écrites à C. P. 506 au bureau de la Feuille d'avis.

STUDIO AUJOURD'HUI, à 20 h. 30 DEMAIN, mercredi 1er mars MATINÉE à 14 h. 45 SOIRÉE à 20 h. 30 RENDEZ-VOUS DE JUILLET de BECKER Moins de 18 ans non admis MERCREDI à 17 h. 30, dernière de CONGO l'équateur aux cent visages PARLÉ FRANÇAIS Moins de 16 ans non admis

Entreprise agricole de moyenne importance possédant machines, cherché un JEUNE HOMME sachant traire et faucher. Gain intéressant et vie de famille assurée. Entrée pour le 15 avril ou date à convenir. S'adresser à W. Niklaus-Hämmerli, Brüttelen près Ammer.

Jeune fille de 18 à 25 ans sachant tenir le ménage et cuisiner est demandée. Bons gages. Vie de famille. Offres à bouche-cherie Hasler, les Bayards, tél. 9 31 81.

Parc avicole « La Traversière », Colombier, engagerait jeune homme ou jeune fille pour aider à l'élevage et à la campagne. Se présenter.

BOULANGER Jeune ouvrier est cherché pour un remplacement de un mois et demi. Boulangerie Jaquier-Glignen, Boudry. Tél. 6 40 95.

L'Union romande des invalides engagerait dès le 1er mars, pour le canton de Neuchâtel, VOYAGEURS de première force avec longue pratique de la clientèle particulière. Situation stable et intéressante. Connaissances désirées : branche textile, broserie et produits d'entretien. Seuls candidats pouvant prouver chiffres antérieurs sont priés de faire offres à l'Organisation de vente de l'UNION ROMANDE DES INVALIDES, 3, rue du Lac, Lausanne.

OUVRIÈRE trouverait occupation stable et bien rémunérée pour travail propre à Gravure Moderne, Plan 8.

On cherche une femme de ménage bien recommandée, pour travaux de maison tous les jours de 8 h. à 14 h. Urgent. Se présenter : 23, faubourg de l'Hôpital.

Quelle personne tricoterait un pullover à la machine Tél. 5 32 10.

Maçons L'entreprise J. Rezzonico, à Neuchâtel demande plusieurs maçons qualifiés. Travail assuré et bien rémunéré. Tél. 5 35 02.

On cherche place pour JEUNE HOMME 17 ans, Grison, en qualité d'aide dans un commerce de la ville ou des environs. Date d'entrée 15 mars ou à convenir. Adresser offres écrites à B. C. 497 au bureau de la Feuille d'avis.

Dame cherche occupation une ou deux après-midi par semaine pour emballage ou autre. Adresser offres écrites à X. A. 464 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

Jeune demoiselle cherche, pour le 1er avril ou pour date à convenir, place de sommelière dans un restaurant ou un hôtel. Adresser offres écrites à X. C. 509 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

Rex Dès aujourd'hui à 20 h. 30, en soirées Ray VENTURA Gisèle PASCAL et ses collègues dans la dernière comédie musicale de Jean Boyer Mam'zelle s'amuse ! Esprit français... Rythme américain... Galeté à satiété... Demain 5 à 7 1er mars RAIMU, l'étrange Monsieur VICTOR de l'après à l'humour méridional ; un « policier » passionnant 1er mars 15 h. matinée ENFANTS ADMIS à l'extraordinaire féerie en Technicolor. parlé français SABU, le voleur de BAGDAD

On cherche pour le 1er mai, dans un petit ménage avec enfant, JEUNE FILLE en qualité d'aide de maison. Bonne occasion d'apprendre la langue allemande. Vie de famille. — Franz Binkert, atelier de couture, Klingnau (Argovie), tél. (056) 5 13 16.

Jeune fille active et sérieuse est demandée en qualité de femme de chambre à l'hôpital Pourtalès, Neuchâtel.

Foyer Favag à Neuchâtel-Monruz demande une jeune fille pour le buffet et une fille de cuisine. Entrée immédiate ou à convenir. Association féminine cherche secrétaire expérimentée pour une après-midi par semaine. Adresser offres écrites à P. M. 513 au bureau de la Feuille d'avis.

Nous cherchons pour une JEUNE FILLE de 16 ans, une place facile avec de bons soins. Adresser offres à Fritz Künzi, Gais. — Tél. (032) 8 37 23.

Je cherche place chez un patron ou dans un atelier pour travailler sur de grandes pièces. Date d'entrée 1er avril. Je parle français et allemand. Adresser offres à Jean-Louis Hegelbach, tailleur, Inkwil (Berne).

JEUNE VENDEUSE cherche place dans un commerce d'alimentation ou autre, libre pour tout de suite ou pour date à convenir. Adresser offres écrites à T. B. 511 au bureau de la Feuille d'avis.

Pour mai et juin, jeune Anglaise cherche place au pair, avec argent de poche, dans une famille avec de jeunes enfants. Adresser offres sous chiffres L. C. 515 au bureau de la Feuille d'avis.

Jeune demoiselle cherche, pour le 1er avril ou pour date à convenir, place de sommelière dans un restaurant ou un hôtel. Adresser offres écrites à X. C. 509 au bureau de la Feuille d'avis.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

On demande, pour le printemps 1950, pour une jeune fille de 16 ans, de la Suisse allemande, une place facile dans un ménage. Offres à V. Romang, tuteur, Aeschlen, poste Tschingel.

FEUILLETON de la « Feuille d'avis de Neuchâtel »

LA SONATE PATHÉTIQUE

par SAINT-ANGE

Le concierge n'éprouvait que du respect pour les possesseurs d'une voiture aussi somptueuse. — Là-haut ! Et il désigna le septième étage de l'immeuble neuf. Claude se renfrogna, se tassait dans son siège. De toutes ses forces, il tentait de s'isoler de cette conversation futile qui lui gâchait son émoi. Il ne voulait rien perdre des notes magiques qui réveillaient en lui de si douloureux souvenirs... — Au septième, continuait le concierge, mais il y a un ascenseur ! — Georges faisait la moue. — C'est dans une de ces vieilles maisons que j'aurais désiré habiter. Elle me plaisait beaucoup plus que votre gracieuse. — Justement, du gracieux, on les voit toutes, tandis que de ces maisons on ne voit que le gratte

CHOIX SPLENDIDE
des dernières nouveautés en
TISSUS PRINTANIERS
belles qualités pure laine



Ecossais laine pour jupes, ravissantes dispositions, largeur 90 cm. le mètre 10.90 9.80 **725**

Damier laine pour robes et jupes, teintes mode, largeur 90 cm. Le mètre **10⁹⁰**

Afgha laine qualité souple pour robes, diverses nuances mode, largeur 130 cm. Le mètre **11⁹⁰**

Granité laine pour la robe élégante, teintes pastel, largeur 140 cm. Le mètre **13⁹⁰**

Chevronné sport pour costumes et manteaux, gris et brun, largeur 145 cm. Le mètre **15⁹⁰**

Pied-de-poule pour costumes et manteaux, grand assortiment de teintes, largeur 140 cm. Le mètre 22.50 21.— **18⁵⁰**

Pointillé ou rayé laine le tissu élégant pour manteaux et costumes, largeur 145 cm. Le mètre 22.50 et **23⁹⁰**

Fantaisie laine dernière nouveauté pour manteaux, largeur 148 cm. Le mètre **24⁵⁰**



ANGLE RUE DES POTEAUX — TEMPLE-NEUF



**TOUJOURS DES PRIX
DANS LA QUALITÉ !**

Chemises pour hommes

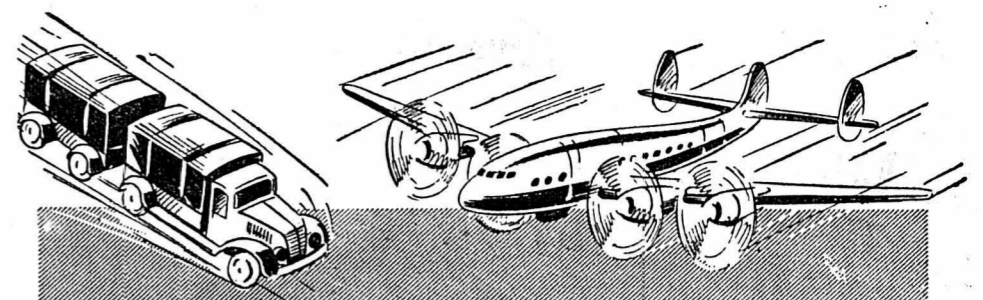
- Pur coton, col permastiff . Fr. 15.90
- Plus jolie qualité, unie ou rayée » 17.80
- Belle popeline, dans plusieurs dessins » 22.50
- Sterna-Clou, popeline double retors » 29.50
- Chemises de nuit, flanelle rayée » 13.50
- Chemises de nuit, finette molletonnée blanche » 16.—
- Gilets de laine, devant tissu pied-de-poule, belle qualité de gris, beige, marine » 21.90

Suye-Prêtre
NEUCHÂTEL

Meubles de bureau en bois et en acier
Catalogue gratuit
Reymond
NEUCHÂTEL
Rue Saint-Honoré 9

IMPORTANT pour le bon fonctionnement de votre machine à coudre
Perminaf

Huile spéciale, blanche et très fluide
Wettstein
SEYON 16 GRAND'RUE 5 NEUCHÂTEL
la maison où vous serez bien servis.



REÇU directement d'ANGLETERRE

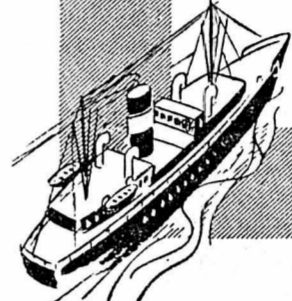
Un superbe envoi de

TRICOTAGES

Signé : Westminster (Made in England)

Splendides pullovers coupe parfaite, tricot uni ou en relief, courtes manches. Se fait en ciel, jaune, turquoise, beige, gris ou noir. Au choix **14.50**

Gilet assorti (se boutonnant) . . . **16.50**



La Nouveauté
AU LOUVRE
NEUCHÂTEL

Spécialiste de la **Machine à laver**
Réparations de toutes marques



Rien ne surpasse **MIELE**
Fabrication en cuivre avec et sans chauffage 20 ans d'expérience
Ch. WAAG
Manège 4
Tél. 5 29 14, Neuchâtel

Le véritable **Youpa-là**
ceintures de sûreté, couvertures de voitures dans toutes les teintes, tout ce dont bébé a besoin chez



Le mauvais temps — vous fait penser au **Miel du pays** — livré en boîtes de 1/4 1/2 1/1
Fr. 2.10 4.— 7.97
— **miel étranger** Fr. 1.40 2.25 4.30
— escompte 5 %
Zimmermann S.A.
— 109me année

Wisa - Gloria

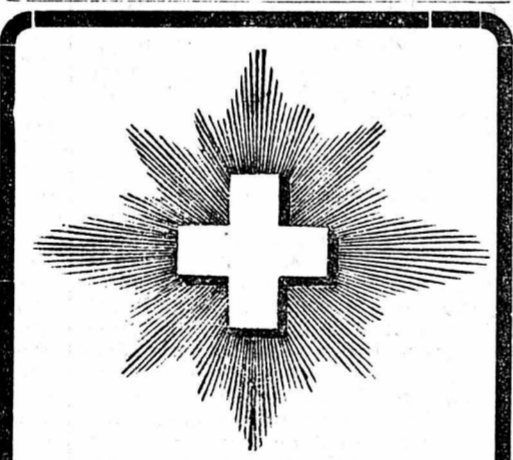
Voiture d'enfant **Charrette**

Chez le spécialiste
BIEDERMANN
NEUCHÂTEL

Eponges de lavage
M. Thomet
Ecluse 15 - Neuchâtel
POLITURES AMÉRICAINES VERNIS DUCO pour AUTOS
Beau choix de cartes de visite à l'imprimerie de ce journal

Cafés Restaurants Tabacs 8 %
Epicerie fines Laiteries
Boulangeries Pâtisseries
Biscuiteries
Lingerie Bas Merceries
Commerces divers, etc.
Pour tous renseignements s'adresser :
Etude Me Marcel HERRIN, 3, rue de la Confédération. Tél. (022) 5 83 02. GENEVE.

A VENDRE 2000 à 3000 kg. de **FOIN**
bien conditionné, pris au tas. — S'adresser E. et A. Ciottu frères, Hauterive. Tél. 7 51 02.
Bulbes de glaïeuls
nouveau à fleurs géantes, 20 pièces : Fr. 3.50.
Bulbes de bégonias : fleurs géantes, en huit couleurs La pièce : 38 c.
Bulbes de bégonias : à fleurs multiples, en cinq couleurs. La pièce : 55 c.
Müller, jardinier, Wuppenau (Thurgovie).



MILITAIRES
Portez les chemises **RESISTO**

Chemises d'ordonnance 1980
vertes, à col tenant . . .

Chemises d'officiers 2750
col tenant souple, superbe qualité 32.90

Gravales noires en laine, en soie
Savoie-Petitpierre S.A.

Alliances & Charlet
HORLOGERIE BIJOUTERIE
(sous le Théâtre)
NEUCHÂTEL

A vendre AU PLUS OFFRANT
« FIAT 500 »
modèle 1937
en bon état général. — Adresser offres écrites à Z. V. 506 au bureau de la Feuille d'avis.
A VENDRE **pousse-pousse** blanc, en bon état. — Tél. 5 54 17.
VÉLO
d'homme, complet, en bon état, dérailleur, prix: 150 fr. — S'adresser Côte 26.

Corset d'Or
ROSÉ-GUYOT
RUE DES ÉPANCHEURS 2 - NEUCHÂTEL

Mesdames !
Essayez notre nouveau **SOUTIEN-GORGE** avec fil de fer
Fr. 13.—
vous en serez ravies
5 % Timbres S.E.N. & J.

Toujours avantageux
Voyez nos vitrines
PRIX POPULAIRES
Consultez notre catalogue
aux ARMOURINS
NEUCHÂTEL

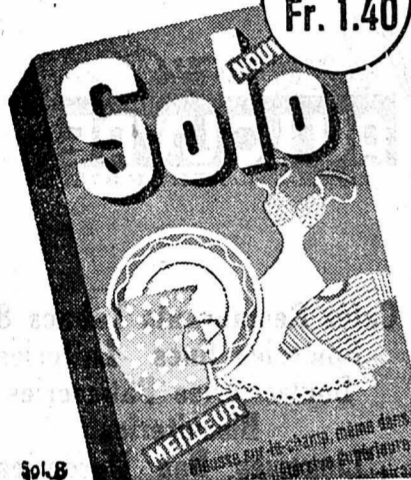
LOTÉRIE ROMANDE
plus que 4 jours !
TIRAGE A RENENS

Des montagnes de mousse!



Laver la vaisselle en la moitié moins de temps!

seul. Fr. 1.40



Mais oui, car SOLO supprime la nécessité d'essuyer. Après avoir lavé la vaisselle dans la mousse SOLO, rincer, laisser sécher et remiser; ou alors laisser sécher sans rincer et polir légèrement avant de remiser. Quelle que soit la méthode utilisée, la vaisselle est hygiéniquement propre et brille d'un éclat merveilleux. — Et SOLO ne laisse pas de cercles crasseux dans la bassine à relaver!

mousse davantage nettoie mieux travaille plus vite

Excellent également pour la lingerie fine et les lainages, pour tous les nettoyages de la cuisine et de la maison, pour tremper et ébouillanter le linge.

WALZ & ESCHLE S. A. BALE



Nouveaux modèles Nouveaux prix Choix incomparable

C. Buser Fils
« Au Cygne »
Faubourg du Lac 1 Neuchâtel
Maison spécialisée
Voyez notre vitrine

Je bois... des vins Meier et je suis satisfait!

Serviettes d'affaires



avec deux poches devant, depuis Fr. 46.50

BIEDERMANN
MAROQUINIER
NEUCHÂTEL

A vendre **FRIGOS**
de 45, 75 et 100 litres. 8 ans de garantie. Prix avantageux.
Frigo-Service Quain
Tél. 8 43 82 Cortaillod

A vendre à prix avantageux quelques jolis petits **bahuts**
en sapin brûlé. A. Zimmerli, les Hauts-Genèveys, Tél. 7 16 20.



HERBALPINA, délicieux bonbon Wander
Protègera votre gorge pendant l'hiver.

En vente partout Dr A. Wander S. A., Berne

A vendre **machine à coudre d'occasion**
meuble de trois ans, en parfait état, à céder à un prix intéressant. — S'adresser: Verger-Rond, 6.



BAVIT

Le fouet électrique silencieux à Fr. 59.—

sera en

démonstration

jeudi - vendredi - samedi
2 - 3 - 4 mars

H. BAILLOD & A
NEUCHÂTEL

EN MARGE D'UN CARNET DE VOYAGE

Quelques réflexions sur notre « politique des réfugiés »

(VOIR LA « FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL » DES 8 ET 15 FÉVRIER 1950)

Notre correspondant de Berne nous écrit :

Si l'O.I.R. et les autorités suisses ont donné l'occasion à quatre journalistes d'accompagner de Rheinfelden à Trieste les 450 réfugiés du second convoi quittant notre pays pour l'Australie, ce n'était pas seulement pour fournir aux gens de plume un intéressant sujet de reportage, mais bien plus pour leur permettre de saisir sur le vif, pour ainsi dire, quelques aspects des nombreux problèmes que pose la tâche de guider vers une nouvelle existence des milliers et des milliers d'êtres humains que les vicissitudes de la politique ou la brutalité des régimes totalitaires ont déracinés, dépouillés et chassés.

Au cours du voyage dont j'ai parlé dans deux précédents articles, nous avons vu à l'œuvre les organisateurs du transport et entendu leurs explications. En outre, nous avons pris contact avec quelques-uns de ceux qui devaient quitter notre pays; nous avons écouté les critiques comme les éloges.

Car certains de ces émigrants ont été déçus et leurs propos reflétaient de l'amertume. Mais peut-être en allant au fond des choses trouverions-nous la cause de cette déception moins dans la manière dont ils furent traités que dans la discordance entre l'image qu'ils s'étaient faite de notre pays et la réalité.

Seulement là, c'est bien notre faute. Nous sommes un peu trop portés à faire état de qualités et de vertus que certes nous pratiquons, mais sans jamais perdre le sens du réel, ni celui de nos intérêts. « La Suisse, terre d'asile; la Suisse, terre de liberté; le pays de la Croix-Rouge; la patrie de Pestalozzi! » Telle est la réputation que nous a faite l'éloquence de cantine, et bien des fugitifs ont passé la frontière dans l'idée que les attendaient sur notre sol et la sympathie agissante d'un malheur et toutes les facilités d'assurer leur existence par le travail. Or ils ont constaté que leur condition de réfugiés les soumettait à d'innombrables prescriptions, les obligeait à de multiples démarches s'ils entendaient se procurer eux-mêmes les moyens de vivre, bref, qu'il existait aussi chez nous une police administrative et tout un appareil bureaucratique chargés d'appliquer des règlements qui représentent pour l'« assujéti » autant de chicanes, de tracés et de mesquineries, peu dignes des « grandes traditions humanitaires » de la Suisse.

« Quand on a le renom international de votre pays, me disait un Polonais entré en 1940 avec l'armée française, on n'oblige pas un réfugié à solliciter, mois après mois, la prolongation de son permis de séjour provisoire et on ne lui fait pas sentir qu'il bénéficie d'une grande faveur de pouvoir respirer l'air de la Suisse! »

Il faut, pour comprendre ces reproches ou d'autres récriminations encore, essayer — et ce n'est pas aisé — de se mettre dans la peau de ces gens brusquement rejetés à l'étranger, le plus souvent sans autre raison que le souci de leur liberté et de leur dignité, imputé à crime par les maîtres du pouvoir. Ne sont-ils pas, eux, les champions d'une cause que la Suisse s'est toujours glorifiée de défendre, et des champions qui paient de leur personne? Alors pourquoi, au lieu de les accueillir comme tels se borne-t-on à les « tolérer », à faire peser sur eux la menace de la misère pour les engager à partir « volontairement »?

De telles réflexions, on le conçoit, peuvent laisser quelque rancœur. Et elle s'exhale d'autant plus aisément qu'on cite des cas où il y eut avec les puissances administratives des accommodements. Ainsi tel « réfugié » agréé comme fiancé dans une famille dont le chef eut un nom dans la politique et au militaire, est aujourd'hui citoyen suisse. Evidemment, tous ceux qui ont épousé des Suissesses n'ont pas eu cette chance. D'ailleurs, voilà bien un problème qui mériterait examen: le sort de la Suissesse mariée à un étranger.

« Voyez, me disait dans le train une jeune mère, d'origine suisse et qui avait été institutrice dans le canton de Zurich, j'ai perdu tous les droits attachés à ma première nationalité. Alors que la première étrangère venue, même si elle ne s'assimile jamais, même si elle doit, sa vie durant, rester fermée à toutes nos manières de sentir et de penser, devient Suissesse par son mariage, moi, ma propre patrie ne me reconnaît plus et parce que, de surcroît, j'ai épousé un réfugié, il me faut tout abandonner ici pour aller recommencer une nouvelle existence à l'autre bout du monde. Est-ce juste? »

Sans aucun doute, plusieurs de ces jeunes ménages formés en Suisse ne connaîtraient pas les hasards et les soucis de l'émigration si la femme pouvait garder sa nationalité et, de ce fait, poursuivre une activité lucrative qui lui est interdite dès qu'elle est étrangère. Mais ici, ce n'est pas notre politique des réfugiés qui est en cause, c'est la loi tout simplement, la dure loi à laquelle il faut bien se plier. Reste à savoir toutefois si le temps n'est pas venu de la réviser.

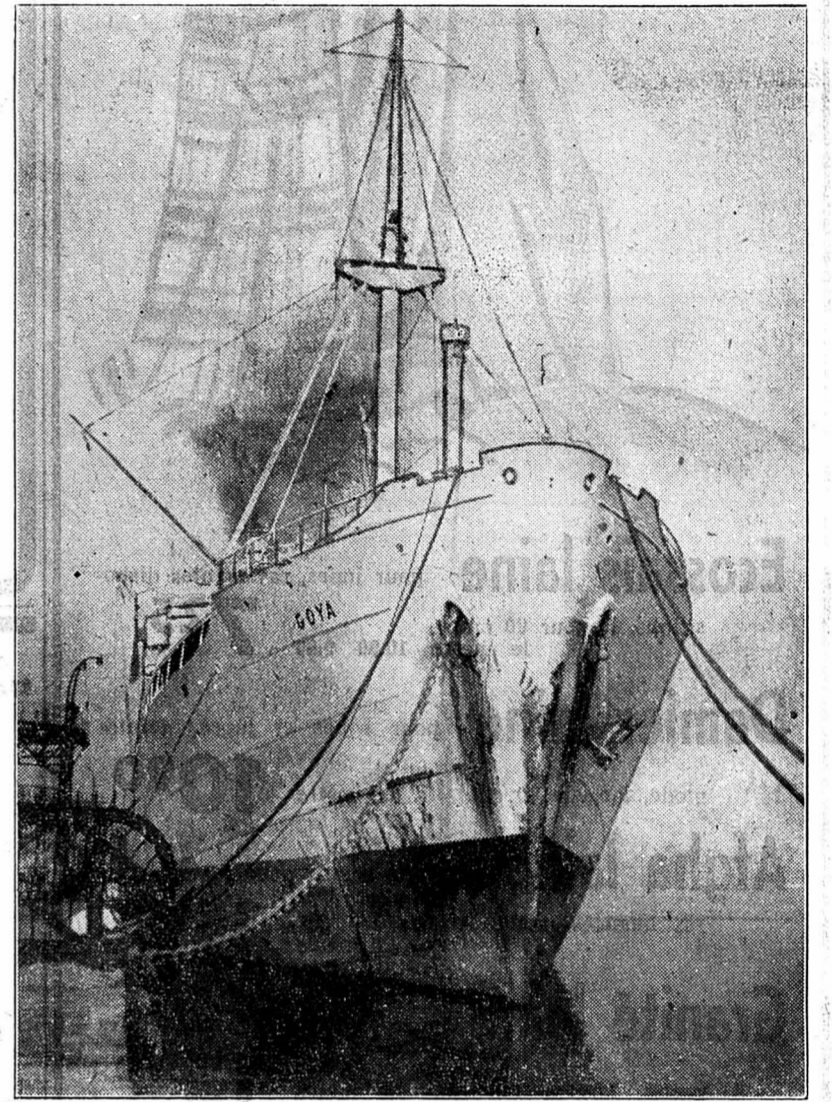
Mais voici un son de cloche différent. Une autre oreille que celle du journaliste avait recueilli, dans le couloir de la voiture, les plaintes de l'émigrant polonais. Et le lendemain matin, un Yougoslave nous demandait un entretien pour expri-

mer toute la reconnaissance que lui et ses camarades gardent à la Suisse. Il ne contestait point, certes, que l'administration ait eu parfois la main un peu lourde, que la routine et le formalisme n'aient pas toujours facilité les rapports entre les réfugiés et les autorités.

A ces yeux, ce n'était là que le petit côté de la question. Dans l'ensemble, les fugitifs qui avaient demandé asile à la Suisse y ont trouvé de bonnes conditions humaines et, ce qui compte surtout, la possibilité de se préparer pour une nouvelle vie. N'était-ce pas d'ailleurs significatif

la tient, hélas! aux nécessités de l'organisation et on ne saurait équitablement en rendre les hommes responsables.

Comme les choses vont mieux, lorsqu'on se connaît, nous l'avons vu à Rheinfelden et tout au long du voyage. Les 450 réfugiés qui parlaient avaient tous, à diverses occasions, rencontré le représentant des autorités suisses, M. Reynold Tschäppät. Ils avaient eu affaire à lui, et lui s'était occupé de nombreux cas individuels. Aussi, dès qu'il apparaissait dans un dortoir, au milieu d'un groupe, au réfectoire



Au port de Trieste, le « Goya » attend les 900 émigrants qu'il conduira en Australie. Le bateau qui, aujourd'hui, bat pavillon norvégien, est un ancien ravitailleur de sous-marins allemands.

que le Polonais aux propos amères quittait notre pays avec, dans ses valises, un diplôme d'ingénieur forestier délivré par le Poly?

« Soyez tranquille, disait en conclusion notre interlocuteur yougoslave, je ne permettrai jamais qu'en ma présence on dise du mal de la Suisse. »

La plupart de ceux que nous avons interrogés avaient compris d'ailleurs que la Suisse aux frontières étroites, à la population dense sur un sol pauvre, ne peut pas être un pays d'immigration, même si une prospérité exceptionnelle fait un temps illusion sur les véritables et durables ressources de la nation.

Beaucoup nous ont dit leur regret de quitter la Suisse, en termes émouvants, parfois, comme cette jeune femme, Slovène d'origine et mariée à un avocat tchécoslovaque qui, au camp de Trieste, toute triste encore de se sentir à quelques kilomètres seulement de sa patrie mais retenue par la plus stricte des consignes, déclarait en prenant congé: « Nous souhaitons à votre pays et à votre peuple d'être toujours aussi heureux; ils le méritent. »

Nous ne prétendons certes pas que notre « politique des réfugiés » fut exempte d'erreurs, voire de fautes. Pourtant, les témoignages recueillis comme aussi les comparaisons que nous avons pu faire entre les émigrants qui ont vécu en Suisse et les « personnes déplacées » arrivées d'Allemagne montrent que, d'une façon générale, la Suisse a compris son rôle et qu'elle a fait son devoir.

J'en dirai autant de l'O.I.R. en précisant qu'il faut tenir compte ici des difficultés multiples que rencontre cet organisme. Il y en a, me semble-t-il, de deux sortes. D'abord les exigences des pays d'immigration qui compliquent singulièrement les démarches et prolongent les délais d'attente lorsqu'il s'agit de rétablir non pas tel individu, mais une famille entière. Ou bien un des membres de cette famille est trop âgé, ou bien son état de santé laisse à désirer, ou bien il y a un malade au moment du départ, et c'est une nouvelle quarantaine dans un camp.

Ensuite, c'est le grand nombre des réfugiés qu'il faut rassembler au même endroit. Le camp de Bagnoli, que je n'ai pas visité, a place pour huit mille personnes. Alors le contact humain est impossible entre la direction du camp ou, d'une façon générale, les fonctionnaires de l'O.I.R. et une telle foule, d'où, pour une part, ces petits conflits, ces frotements, ces récriminations. Ce-

ou à la direction du camp, on le saluait avec cordialité et il répondait d'un mot d'autant plus aimable qu'il pouvait mettre un nom sur chaque visage. Des enfants venaient lui serrer la main et quiconque désirait un renseignement s'adressait en confiance à « Herr Doktor ».

Et c'est bien là le plus que nous puissions faire. Montrer à ces malheureux, qui auraient toutes les raisons de désespérer de l'homme, qu'en dépit de toutes les prescriptions, de toutes les formalités, de toutes les obligations que leur impose la police et le souci de l'ordre, ils restent pour nous des hommes qui ont droit, davantage encore qu'à notre sympathie, à notre respect.

G. P.

Etat civil de Neuchâtel

NAISSANCES. — 22. Galland, Nadège-Pierrette-Andrée, fille de Jules-Henri, manœuvre, à Neuchâtel, et d'Ida-Giuseppina née Tormen; Sester, Mary-Lise, fille de Pierre-Alyre, employé postal, à Neuchâtel, et d'Agnes-Cathilaz; Johner, Pierre-Bernard, fils de Jean, jardinier, à Môtier (Fribourg), et de Germaine née Perrotet, 23. Vial, Marie-Thérèse, fille de Félix-Marcel-Eugène, gendarme, à Neuchâtel, et de Blanka née Jungsten; Probst, Dorli-Denise, fille de Hans-Friedrich, tapissier-décorateur, à Dombresson, et de Gertrude-Elisabeth née Monnier, 24. Humbert, Janine-Hélène, fille de Jean-Paul, professeur, à Neuchâtel, et de Jeanne-Hélène née Rosat; Fragnière, Anne-Marie-Louise, fille d'Hercule-Justin, agriculteur, à la Chaude-Milieu, et d'Agnes-Séraphine née Bugnon-Monard; Zandra, fille de Ferdinand-André, typographe à Marin-Epagnier, et de Katharina née Karlen; Montandon-Varoda, Anne-Marie, fille de Willy, électricien, à Neuchâtel, et d'Hélène-Augusta née Greber.

PROMESSES DE MARIAGE. — 24. Ohl-meyer, Hermann-André, employé de banque, et Elisabeth, tous deux à Neuchâtel; Meuli, Richard-Alfred, professeur, et Ruedin, Paulette-Nelly, tous deux à Neuchâtel, 25. Hofmann, Lucien-Robert, charbonnier, et Rosset, Violette-Joséphine, tous deux à Neuchâtel; Locher, Albert-Auguste, concierge-opérateur, à Neuchâtel, et Ecuier, Bluzette-Madeleine, à Corcelles.

MANIAGES CÉLÈBRES. — 25. Froidevaux, Georges-Albert-Joseph, horloger, à Neuchâtel, et Koch, Christine-Barbe, à Luxembourg; Février, Marcel-Paul-Eugène, employé de commerce, et de Ribaut-pierre, Jeanne-Hélène, tous deux à Neuchâtel; Freytag, Jacques-Charles-Christien, manœuvre, et Tröhler, Rose-Marguerite, tous deux à Neuchâtel; Meier, Gottfried-Wilhelm, contrôleur-mécanicien, à Neuchâtel, et Meylan, Lucy-Hélène, à Corcelles.

DÉCÈS. — 18. Tröhler, Elvina-Victoria, née en 1874, ménagère, à Neuchâtel, célibataire, 23. Prébandler, Salvador, né en 1877, fumiste, à Neuchâtel, veuf d'Elise née Wildberger; Decoppet, Jeanne-Renée, née en 1894, couturière, à Neuchâtel, célibataire; Olivier née Cagnolo, Felicitia, née en 1881, ménagère, à Neuchâtel, veuve de Dante-Filippo-Gaetano Olivier, 25. Menoud née Morin, Marie-Louise-Augusta-Alexandrine, née en 1906, de nationalité française, ménagère, à Paris, épouse de Menoud, Jean.

DIABLERETS
L'APÉRITIF COMPLET



Jeunes époux, jeunes pères, assurez-vous sur la vie à la Caisse cantonale d'assurance populaire NEUCHÂTEL, rue du Môle 3

Kurth Neuchâtel

LA VIE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

La revision de l'indice du coût de la vie

(Voir la « Feuille d'avis de Neu-châtel » du 22 février)

Quels sont les groupes de dépenses à prendre en considération dans le calcul de l'indice suisse du coût de la vie ? Cette question, le rapport des experts l'étudie longuement, car c'est bien à ce sujet que la revision de l'indice se révélait surtout nécessaire.

Jusqu'ici, seuls les quatre groupes principaux de dépenses (alimentation, chauffage et éclairage (y compris le savon), habillement et logement) ont été pris en considération dans les calculs de l'indice, lequel ne montre ainsi les variations de prix que d'une façon très incomplète.

Pour remédier à cet inconvénient, à ce schématisme dicté par des raisons pratiques, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a calculé depuis 1940 l'indice d'un groupe d'articles divers non compris dans les quatre groupes susmentionnés, moyenne englobée ensuite dans un « indice général », lequel se distingue de l'indice mensuel régulier, et fait l'objet d'une publication spéciale, ce qui complique bien les choses. Aussi, les experts proposent-ils avec raison que l'indice mensuel du coût de la vie comprenne un cinquième groupe de dépenses qui est celui des articles divers. De plus, ils suggèrent de sortir le savon du groupe chauffage et éclairage et de constituer un groupe « nettoyage ».

dans le calcul de l'indice. Or, ces subventions ont pour origine les impôts ! Ainsi, les prélèvements fiscaux opérés sur l'économie nationale pourraient être augmentés indéfiniment sans pour autant qu'il en résulte une augmentation du coût de la vie. Au contraire, l'indice aurait tendance à décroître dans le cas où une partie importante des recettes fiscales seraient réintroduites dans le circuit économique sous forme de subventions.

Cependant, de l'avis des experts, les impôts ne peuvent pas être pris en considération dans le calcul de l'indice du coût de la vie. Théoriquement, disent-ils, les impôts ne sont pas des dépenses pour l'entretien de la famille au sens usuel du terme. E n outre, leur prise en considération se heurte à de notables difficultés techniques. C'est bien ce dernier argument qui est primordial. En effet, le système fiscal de la Confédération, des cantons et des communes constitue une telle mosaïque, dans laquelle n'arrivent d'ailleurs à se retrouver que de rares experts, qu'il serait impossible de calculer un indice qui ait une signification scientifique précise.

D'ailleurs, il semble bien, selon le rapport, qu'une inclusion des charges fiscales dans l'indice général ne modifierait ce dernier que dans une

proportion minime. A ce sujet, des enquêtes effectuées par l'Office de statistique de la ville de Berne ont permis de constater que l'influence des impôts sur l'indice ne se ferait sentir « que s'il se produisait une majoration dépassant en moyenne l'augmentation de l'indice. Cela n'a pas été le cas à Berne jusqu'en 1948; pour 1949, l'incidence des impôts sur l'indice ne serait, dans cette ville, que de l'ordre de 0,1 pour cent en moyenne ».

Il n'en reste pas moins qu'on peut se demander s'il ne serait pas souhaitable, pour des raisons avant tout psychologiques, que soit calculé à intervalles réguliers un indice des impôts qui permettrait de corriger quelque peu l'indice du coût de la vie, et, en tout cas, de se rendre compte de l'évolution de la charge fiscale.

Sur la base du rapport des experts, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, autorisé par le chef du département fédéral de l'économie publique, procède actuellement aux relevés de prix complémentaires nécessités par les bases nouvelles de calcul, et se prépare à publier le nouvel indice suisse du coût de la vie. Il importait avant qu'il soit annoncé, d'en indiquer les améliorations et la structure. J. H.

Le nouveau régime des alcools va entrer en vigueur le 1^{er} mars

En résumé, le nouvel indice comprendra donc six groupes : l'alimentation, le chauffage et l'éclairage, l'habillement, le logement, et nettoyage et le groupe « divers », des modifications étant de plus nécessaires dans chacun des anciens groupes. Ainsi, l'indice de l'alimentation devra tenir compte d'un certain nombre de marchandises qui n'étaient pas jusqu'ici comprises dans le calcul : charcuterie, légumes et fruits frais par exemple; le groupe du nettoyage comprendra les sous-groupes suivants : savon, autres produits de nettoyage, ustensiles de nettoyage, salaires payés aux femmes de lessive et femmes de ménage; le groupe « divers », outre les sous-groupes « articles de ménage, articles de papeterie, journaux et revues, courses en tramways, voyages par chemin de fer, tabacs, cigares et cigarettes, cinéma, radio, coiffeurs et articles sanitaires », qui sont compris actuellement dans le calcul, devra être complété par trois nouveaux sous-groupes : poste et téléphone, bicyclettes et boissons.

Le calcul de l'indice général se fera dès lors de la manière suivante: les indices spéciaux des six groupes seront multipliés par les coefficients de consommation qui leur sont attribués « en proportion de leur importance respective dans l'ensemble du budget d'une famille pendant la période choisie comme point de départ de l'indice (août 1939) ». Le produit de ces multiplications sera ensuite divisé par 100, soit la somme des coefficients de consommation qui se répartissent comme suit :

Alimentation	40
Chauffage et éclairage	7
Habillement	15
Logement	20
Nettoyage	3
Divers	15
Total 100	

Cette revision de l'indice du coût de la vie constitue indéniablement une amélioration par rapport à l'ancien système. Cependant, on peut s'étonner que les experts n'aient pas jugé bon d'y englober les impôts. En effet, les charges fiscales ont pris une telle importance dans chaque budget familial qu'il paraît judicieux d'en tenir compte dans un calcul du coût de la vie. Cela paraît encore plus évident si l'on tient compte du fait que les subventions de l'Etat, par exemple, ont pour but et pour conséquence de faire baisser les prix de certaines marchandises comprises

dentaires. Les articles économiques révisés lui ont permis d'intervenir à bon escient en modifiant la législation sur l'alcool. La nouvelle réglementation contient deux innovations importantes; la fixation d'un prix minimum pour la prise en charge, prévue dans l'ancienne loi, est remplacée par une disposition plus générale et plus souple; la Confédération s'engage par ailleurs à soutenir les efforts faits pour écarter la production à des fins alimentaires de préférence à la distillation. Elle va même jusqu'à admettre le principe de restrictions d'importation temporaires quand les circonstances le justifient, en même temps qu'elle impose une prise en charge aux importateurs.

On peut n'être point enthousiaste de la réglementation légale d'un secteur de notre économie. Reconnaissons cependant que la nouvelle loi sur l'alcool arrive à concilier heureusement des intérêts divergents, au moyen de mesures tout à fait supportables. La régie des alcools a fait là de l'excellent travail, auquel il sied de rendre hommage.

On peut n'être point enthousiaste de la réglementation légale d'un secteur de notre économie. Reconnaissons cependant que la nouvelle loi sur l'alcool arrive à concilier heureusement des intérêts divergents, au moyen de mesures tout à fait supportables. La régie des alcools a fait là de l'excellent travail, auquel il sied de rendre hommage.

On peut n'être point enthousiaste de la réglementation légale d'un secteur de notre économie. Reconnaissons cependant que la nouvelle loi sur l'alcool arrive à concilier heureusement des intérêts divergents, au moyen de mesures tout à fait supportables. La régie des alcools a fait là de l'excellent travail, auquel il sied de rendre hommage.

CHRONIQUE HORLOGÈRE

Les importations en Argentine

Du correspondant de l'Agence télégraphique suisse :

La dernière permission officielle pour les importations de montres suisses en Argentine a été donnée en juillet 1947. Mais comme ces derniers « permis » ont été retardés de six mois, l'importation régulière de l'horlogerie a donc cessé en mars 1948.

L'Argentine était une très bonne cliente de l'horlogerie helvétique. Les capacités d'absorption de son marché étaient importantes. Mais l'interdiction décrétée en 1947 n'a toutefois pas pris les importateurs au dépourvu. Ceux-ci ont fait des stocks qui en partie ont été suffisants jusqu'à nos jours. Maintenant, les dernières réserves tirent à leur fin. Comme en Amérique du nord, de nombreux mouvements ont été importés pour être vendus dans des boîtes argentines. Les montres ou n'étaient d'ailleurs plus guère importées depuis de longues années déjà.

A part la fabrication des réveils, l'Argentine n'a pas essayé jusqu'ici de fabriquer des montres-bracelets et des montres de poche en raison du manque de personnel et de machines-outils. En fait, il y a la fabrique de réveille-matin Girod S. A., l'ancienne représentation des Longines, dont le personnel est formé de spécialistes suisses établis naguère à Madrid. L'Argentine possède également une fabrique de pendules électriques. Mais rien ne laisse présager qu'il y ait danger de concurrence pour l'horlogerie suisse fortement développée.

D'autre part, il faut admettre que la production de montres n'est pas sans importance. La voie d'accès préférée passait par le Brésil qui a contingenté aussi les importations d'horlogerie, de sorte que ce chemin est moins employé qu'autrefois.

RÉVEILLEZ LA BILE DE VOTRE FOIE - et vous vous sentirez plus dispos

Il faut que le foie verse chaque jour un litre de bile dans l'intestin. Si cette bile arrive mal, vos aliments ne se digèrent pas. Des gaz vous gonflent, vous êtes constipé ! Les laxatifs ne sont pas toujours indiqués. Une selle forcée n'atteint pas la cause. Les PETITES PILULES CARTERS pour le FOIE facilitent le libre afflux de bile qui est nécessaire à vos intestins. Végétales, douces, elles font couler la bile. Exigez les Petites Pilules CARTERS pour le Foie. Toutes Pharmacies. Fr. 2,34 (I.C.A. compris).

La publicité de presse en Suisse et les répercussions qu'elle subit en période de dépression économique

Une brochure, éditée par une importante agence publicitaire suisse, annonce qu'on a réussi à prouver par des chiffres que 70 % de toute la publicité qui est faite dans le monde passe par les journaux.

Cette proportion est réellement considérable en regard de l'ensemble des procédés publicitaires modernes utilisés, écrit M. Fernand Corbat dans l'« Ordre professionnel ».

Parmi eux, citons par exemple les moyens de prospection tels que catalogues, brochures, prospectus, papillons, ou encore la publicité par affiches, par vitrines, par projections dans les salles de spectacles, par expositions, la publicité radiophonique (qui n'est pas admise sur les ondes des émetteurs nationaux suisses), la publicité lumineuse, etc. Malgré cette multitude de moyens de réclame, la publicité de presse reste la plus importante. Par publicité de presse, il faut entendre toute la publicité par annonces dans les journaux politiques et d'information, les journaux professionnels, les revues et magazines, les journaux illustrés, les organes de société, etc.

La constatation générale de cette agence publicitaire suisse — à savoir que 70 % de la publicité au monde est pratiquée dans la presse — paraît d'autant plus valable pour la Suisse puisque la presse y occupe une position prépondérante. Il est important de signaler en effet que la Suisse est le pays qui compte le plus grand nombre de journaux par habitant.

Pour le démontrer, nous ne pouvons résister au désir d'extraire de cette brochure les quelques chiffres suivants :

Angleterre	1 organe pour 34.000 hab.
Belgique	1 » 23.500 »
Suède	1 » 22.000 »
Pays-Bas	1 » 20.000 »
France	1 » 19.400 »
Danemark	1 » 14.000 »
Etats-Unis	1 » 12.700 »
Norvège	1 » 12.000 »
Suisse	1 » 8.000 »

De plus, si on compare le tirage total de tous les journaux et revues au chiffre total de la population, on remarque qu'il paraît en moyenne en Suisse 2 1/2 exemplaires de journal par tête de population. On peut se demander pourquoi la Suisse passe en tête ? La réponse est à chercher dans la structure même du pays. C'est en effet par suite de la diversité des langues, des coutumes, et surtout de la structure fédéraliste du pays qu'un tel phénomène se produit chez nous.

Si les moyens de la publicité de presse paraissent donc spécialement favorables dans notre pays, il faut en revanche prendre en considération un élément délicat et compliqué qui n'existe pas à l'étranger. On ne peut pas, comme c'est le cas ailleurs, borner sa publicité à quelques grands journaux qui couvriraient tout le pays. Il n'existe pratiquement pas de journaux ayant une telle diffusion. Le plus fort tirage d'un périodique en Suisse est d'environ 110.000 exemplaires. Les journaux — à quelques exceptions près — n'ont le plus souvent qu'une diffusion locale ou tout au plus régionale. Pour pratiquer une réclame habile, il faut que l'annonceur fasse paraître sa publicité dans un grand nombre de journaux et — chose encore plus importante — qu'il adapte chaque fois la

forme et le genre de sa publicité aux coutumes, à la langue, aux caractéristiques du lieu ou de la région. Un moyen publicitaire bien indiqué dans un cas est inopérant ailleurs.

En période de dépression économique

Après ces indications générales sur la publicité de presse en Suisse, voyons quelles sont les répercussions que subit la publicité au gré des fluctuations économiques.

Il est évident qu'en période de prospérité, la publicité est pratiquée sur une large échelle.

Les pourcentages de publicité, par rapport au chiffre d'affaires, qu'admettent couramment en Suisse les experts sont les suivants :

ameublement	10	15%
produits de luxe	8	10%
couture	5	10%
savons	13	13%
produits pharmaceutiques jusqu'à	8	60%
alimentation	8	4%

(nous extrayons ces chiffres de l'ouvrage de M. Ch. Gillieron, docteur en droit « Loi fédérale sur la concurrence déloyale et code de pratiques loyales en matière de publicité »).

Lorsque les affaires vont moins bien, le réflexe du commerçant est tout d'abord d'intensifier sa publicité. Pour l'agence de publicité, par conséquent, la répercussion de la crise ne se traduit pas encore par la dépression. Mais le jour où la crise devient effective, le vendeur est contraint de restreindre sa publicité et l'agence publicitaire subit à son tour la crise. On peut dire qu'il s'agit d'une crise à retardement car l'agence publicitaire la subit toujours avec un certain décalage. Pour l'agence de publicité toutefois — à moins qu'il ne s'agisse d'une crise générale qui paralyse toute l'activité économique du pays — la crise d'une branche économique est presque toujours compensée par la prospérité d'une autre branche. Ses clients étant répartis sur toutes les activités économiques, il s'opère constamment une compensation qui est à son avantage.

Il ne faudrait pourtant pas en conclure que les agences publicitaires jouissent d'une situation privilégiée. Pour elles, comme pour toutes les entreprises, les charges se sont également élevées ce qui a provoqué une diminution des marges de bénéfice.

Nouvelles brèves

SUISSE

Les arts et métiers s'inquiètent du développement des coopératives

Réuni à Zurich, sous la présidence de M. P. Gysler, conseiller national, le groupe des arts et métiers de l'Assemblée fédérale s'est occupé, de façon approfondie, d'importantes questions intéressant l'artisanat et le commerce de détail de notre pays. De tous côtés, on a souligné le danger grandissant que constitue, pour ces branches économiques et pour l'économie privée, la forte tendance expansionniste des coopératives. Le groupe a estimé qu'il était indispensable de renseigner tous les milieux bourgeois sur cette évolution et toutes ses conséquences.

A ce propos, on s'est étonné que, dans la plupart des cantons et tout récemment encore au sujet de l'impôt sur le chiffre d'affaires, des privilèges fiscaux aient été octroyés aux sociétés de consommation. Il conviendrait de sévérer vigoureusement contre de pareils privilèges.

Résultats d'exploitation des C.F.F. en janvier 1950

Les chemins de fer fédéraux ont transporté, en janvier, 37,9 millions de voyageurs, c'est-à-dire 250.000 de moins qu'en janvier 1949. Les recettes ont diminué de 287.000 francs et sont tombées à 19,77 millions de francs.

Le trafic des marchandises a atteint 1,06 million de tonnes; par rapport au tonnage du même mois de l'année dernière, la diminution est de 131.000 tonnes. Les recettes, 20,51 millions de francs, ont été inférieures de 3,08 millions de francs à celles de janvier 1949.

Les recettes d'exploitation ont été de 44,66 millions de francs (47,80 millions en janvier 1949), ce qui fait une différence en moins de 3,14 millions de francs. Quant aux dépenses d'exploitation, elles ont augmenté de 500.000 francs, pour atteindre 42,52 millions de francs. L'excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation est de 5,78 millions de francs; il est ainsi de 3,64 millions de francs moins élevé qu'en janvier 1949. Il doit servir à couvrir les dépenses figurant au compte de profits et pertes pour amortissements, frais de capitaux, etc. (moyenne mensuelle 14,5 millions de francs).

Les modalités de l'emprunt de la S.N.C.F.

On donne dans les milieux autorisés, les indications suivantes concernant les modalités de l'ouverture de crédits d'un montant total de 250 millions de francs suisses consentis à la S.N.C.F. à fin 1949 par la Société de banque suisse et le Crédit

SUISSE

ces crédits sont mobilisables par remises à l'escompte, au taux de 1,8 %, de billets à ordre à trois mois, renouvelables dix-neuf fois. La S.N.C.F. a placé en report à la Banque de France les francs suisses provenant de l'escompte de ces billets.

Les sommes placées en report sont maintenues en dépôt dans les deux banques suisses intéressées, la Banque de France ayant la faculté de substituer un dépôt d'or à ces avoirs à concurrence du tiers au minimum de leur montant. Dans la mesure où cette faculté est utilisée, le taux de 1,8 % est majoré du montant du taux d'escompte de la Banque nationale suisse.

On indique que, dès que la situation le permettra, cette opération de relais sera consolidée par une émission à long terme.

L'industrie des rubans de soie formule des vœux

L'Association suisse des fabricants de rubans de soie a tenu à Bâle son assemblée annuelle sous la présidence de M. Alf Burckhardt. Différentes questions de politique économique y ont été abordées et il a été constaté que la politique de retenue de certains Etats clients subsiste encore et que du fait de la dévaluation, le ruban de soie suisse revient trop cher à l'étranger. Le recul de l'exportation et des commandes a réduit de moitié la main-d'œuvre.

Les vœux de l'industrie suisse du ruban de soie ont été exprimés de la manière suivante: différentes questions de politique commerciale contre la discrimination des textiles suisses traités de « non essentiels »; révision accélérée du tarif général des douanes; garantie de crédits aux pays O.E.C.E. pauvres en dollars ou à des pays extra-européens pour soutenir l'exportation; mesures pour diminuer les frais de production tout spécialement en faveur de l'industrie d'exportation et remise d'autorisations d'importation à meilleur compte; prise en considération plus nette de l'industrie textile lors des négociations commerciales et accords de crédits.

FRANCE

Vers la constitution du « Finebel »

On confirme dans les milieux autorisés que des négociations sont actuellement en cours, par la voie diplomatique, pour la constitution du « Finebel », groupe régional économique qui groupe la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Belgique et le Luxembourg.

Un mémorandum extrêmement détaillé a été mis au point dernièrement par des experts du groupe. Il est aujourd'hui soumis à l'étude des gouvernements intéressés. Il est possible que, quand cette étude aura pris fin, les ministres des finances des pays du « Finebel » se réunissent dans l'un des cinq capitales.

On croit savoir, d'autre part, sans que cela ait été confirmé officiellement, que l'attitude des Pays-Bas à l'égard d'une éventuelle participation de l'Allemagne au « Finebel » serait moins catégorique. On sait, en effet, que les Pays-Bas avaient mis comme condition première à leur participation au « Finebel » l'inclusion de l'Allemagne dans ce groupe régional.

ITALIE

Un nouveau traité de commerce entre l'Italie, la Belgique et le Luxembourg

Un nouveau traité commercial a été conclu à Rome entre l'Italie et l'union belgo-luxembourgeoise. Cet accord prend effet rétroactivement au 1^{er} janvier de cette année et sera valable jusqu'au 31 décembre 1950.

Aux termes de ce traité, l'Italie livrera des produits agricoles et industriels, ainsi que des médicaments, le statut fondamental de celle-ci. Ils examineront en particulier l'aspect financier du problème et plus spécialement la possibilité pour la Hollande de régler le paiement de ses achats en Belgique.

Le statut fondamental du Benelux va être élaboré

Les ministres du Benelux se réuniront à Bruxelles en avril pour mettre au point les préparatifs d'une union économique complète et notamment le statut fondamental de celle-ci. Ils examineront en particulier l'aspect financier du problème et plus spécialement la possibilité pour la Hollande de régler le paiement de ses achats en Belgique.

ETATS-UNIS

Le chômage

Le nombre des chômeurs, aux Etats-Unis, s'élevait actuellement à 4.500.000. C'est le chiffre le plus fort qu'a enregistré ce pays depuis la guerre.

Une conférence de M. P.-R. Rosset, à Bâle

L'équilibre économique de la Suisse

Tel est le sujet d'une conférence que M. P.-R. Rosset, professeur à notre Université, a prononcée lundi soir à Bâle, devant la Société de statistique et d'économie politique de cette ville, qui, il y a un mois à peine, avait organisé une conférence de M. Eberhard, ministre du commerce du gouvernement de Bonn.

Une nombreuse assistance était présente, parmi laquelle nous avons pu noter entre autres M. Jakobson, conseiller économique près la B.E.L., et quelques personnalités du monde politique et commercial bâlois.

Après avoir parlé des fondements de notre équilibre: notre neutralité et notre unité du point de vue politique, notre pondération et notre caractère, du point de vue psychologique, la configuration physique de notre pays enfin, l'orateur a constaté que notre point faible est l'agriculture, ce qui justifie une politique interventionniste.

Notre but doit être de maintenir un juste équilibre entre les différents revenus nationaux: revenu au travail, du capital, de la terre, de l'entrepreneur et de l'Etat. Les rapports entre le capital et le travail sont à être considérés comme satisfaisants; mais c'est là un problème qu'il faut constamment réexaminer, en raison de l'évolution qui se fait sentir jour après jour. Ce point étant acquis, il faut ensuite assurer la sécurité sociale à l'ouvrier.

M. P.-R. Rosset, après avoir dit espérer une amélioration du système fiscal suisse, s'est penché sur notre monnaie qui, pour être saine devrait être le reflet exact de

la réalité économique; si tel était le cas cela signifierait que notre productivité nationale aurait sensiblement augmenté.

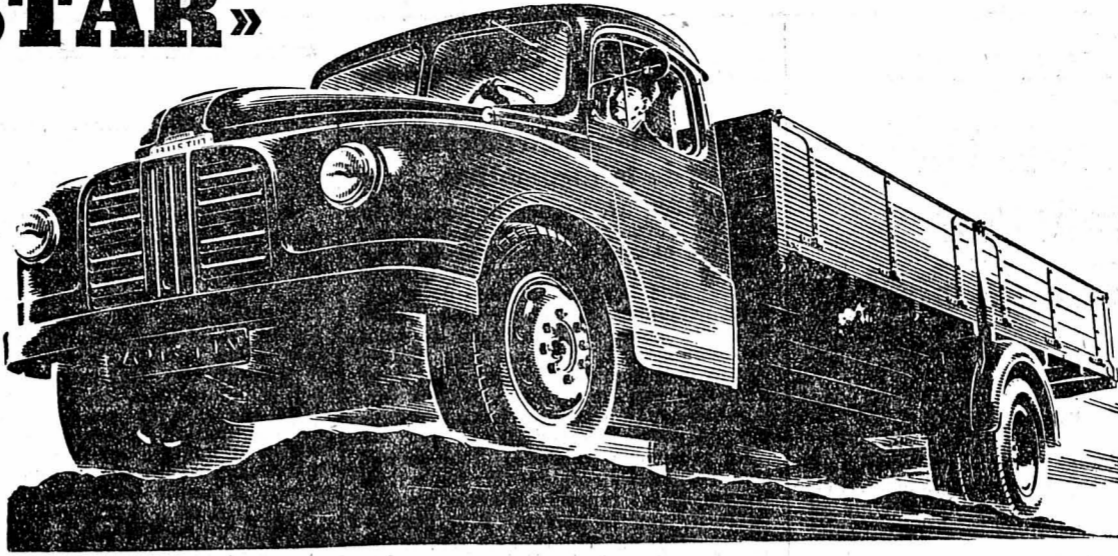
Mais il y a quelques ombres à cet équilibre: d'abord le rapport entre la production nationale de matières premières et de denrées alimentaires, et les importations correspondantes; nous sommes en face d'un déséquilibre structurel, d'où nécessité absolue d'exporter énormément. L'orateur relève alors l'utilité NATIONALE libérée par l'industrie comme facteur de l'équilibre suisse.

Mais pourrions-nous toujours exporter autant que ces dernières années? La concurrence étrangère, et singulièrement la concurrence allemande, devient très forte. Vu la non-concentration de nos industries chimiques et industrielles, nous ne pourrions jamais qu'exporter en petites quantités, les produits horlogers exceptés. Ne devons-nous pas nous tourner par la suite vers la recherche scientifique, notre pays prenant alors l'allure, en quelque sorte, d'un vaste laboratoire dont le résultat des recherches entreprises, une fois exportées, nous procurerait des revenus consistants en « royalties » ?

Le « miracle suisse » — comme on l'a entendu souvent — n'en est pas un à proprement parler, notre équilibre étant dû d'abord à certaines conditions naturelles et ensuite à la valeur du travail suisse.

Après avoir répondu à quelques questions, le professeur Rosset fut chaleureusement remercié par le président de cette assemblée et par ses auditeurs qui applaudirent tout cet exposé clair et précis. J. T.

AUSTIN «LOADSTAR»



Les plus récents modèles de camions AUSTIN 2-3 et 4-5 t.

De tout temps, AUSTIN a occupé une place à part dans la construction de camions modernes. Ses constructions solides et robustes sont adaptées aux exigences européennes. Il y a dix ans déjà, pour parvenir à une répartition plus rationnelle du poids, AUSTIN fabriqua la cabine semi-frontale; elle a pleinement rempli tout ce qu'on attendait d'elle.

Les nouveaux modèles «Loadstar» se distinguent particulièrement par les avantages suivants:

- Cabine semi-frontale 3 places
Portières grandes et larges, fenêtres arrière latérales
- Siège du conducteur indépendant et mobile
Cabine avec système spécial de circulation d'air frais, fenêtres arrière réglables.
- 4 vitesses
Sur désir, double démultiplication sur l'axe arrière portant les vitesses à huit
- Axe arrière très résistant
avec trois pignons démultiplicateurs à roulement à billes
- Moteur à soupapes en tête, robuste et puissant
Sur désir, moteur DIESEL six cylindres
- 4 longueurs de châssis de 2,85 - 4,5 m. d'empattement
s'adaptent à tout montage et à tout usage: tracteur, dépanneuse, voiture à pont, camion, fourgonnette, etc.

Véhicules utilitaires AUSTIN

économiques et de confiance, on les connaît dans le monde entier

Autres modèles de 500, 800 et 1500 kg. de charge utile
EXPOSÉS A GENÈVE, STAND No 203

Demandez notre catalogue détaillé

REPRÉSENTATION GÉNÉRALE:

ÉMILE FREY ZÜRICH



Werdmühlstrasse 11, tél. (051) 23 47 77. Flurstrasse 44, tél. (051) 25 44 64

SAINT-BLAISE: Virchaux & Choux, garage. LA CHAUX-DE-FONDS: Châtelain & Cie, garage. FRIBOURG: Garage central, S.à.r.l. LAUSANNE: garage de Chauderon, R. Bovey.

M. SCHREYER

COMBUSTIBLES

A vendre quelques **JEUNES POULES** en ponte, ainsi que des œufs à couver «Leghorn» et des œufs de canards «Pekin». S'adresser: rue du Stand 21, Pesuex.

Très bon marché — sont nos prix pour les légumes suivants en boîtes

salade russe — comprenant petits pois, carottes — haricots, raves — pommes de terre — coupés en carrelots à Fr. -.90 la 1/2

Macédoine — de légumes — même composition sauf pommes de terre et en légumes entiers à Fr. -.85 et Fr. 1.25

Zimmermann S.A. — 109me année

PERDUS-TRouvÉS

Perdu **roue de secours** pour auto «Opel» 450x17. Téléphoner au 533 03.

fiancés...

vous donnera toujours satisfaction, et sur demande arrangements de paiement

Mobilier G. Meyer

AVIS DIVERS

RÉPARATIONS urgentes TÉL. 5.45.21

Elexa ÉLECTRICITÉ RUELE DUBLÉ 1 NEUCHÂTEL

Lames - rasoirs

A vendre, de particulier, **cabriolet «Adler»** 8 CV, quatre vitesses au volant, couleur beige, peinture neuve, avec pont de 2 m. 40 sur 1 m. 40. Fr. 2500.-. Convientrait pour peintre, jardinier, électricien, etc. Voiture en très bon état Echange éventuel avec «Citroën» 11 légère. S'adresser à Ch. Bregnard, Méliers (Neuchâtel). — Tél. 9 14 51.

Un gros succès: notre méthode particulière d'enseignement de **l'accordéon chromatique** aux enfants Ecole d'accordéon **M. JEANNERET** Tél. 5 14 66 **NEUCHÂTEL Seyon 28 Matile 29**

REOS

LE SPÉCIALISTE pour votre **RADIO**

Seulement la **réparation**

Tél. 5 54 93 5, Grands-Pins NEUCHÂTEL

Robe du soir, habit sélect, gagnent à être lavés à sec.

Lavage chimique mode & TEINTURERIE

NEUCHÂTEL: sous l'hôtel du lac

Institut de beauté **Luce**

Soins du visage Epilation définitive Hygiène de la chevelure

13, Evole Tél. 5 38 10

REMERCIEMENTS

Monsieur Louis JACCARD-KURTH et ses enfants, vivement touchés de l'affection qui leur a été témoignée pendant les jours de pénible épreuve qu'ils viennent de traverser, remercient du fond du cœur tous ceux qui y ont pris part.

Un merci spécial pour les nombreux envois de fleurs et couronnes.

Neuchâtel, le 27 février 1950.

A vendre belles **betteraves à salade** 20 fr. les 100 kg. et **scorsonères** 40 c. le kilo. Gauthier, maraîcher, Ependes (Vaud).

L'IMPRIMERIE CENTRALE et de la **FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL** se fera un plaisir de vous soumettre sa nouvelle collection de **CARTES DE VISITE**

Echelles toutes grandeurs. Menuiserie P. Franc, Valangin, tél. 6 91 47.

Pharmacie Coopérative GRAND-RUE 6

Son service à domicile Ouvert en permanence

Divan-lit

à vendre 85 fr., un matelas de laine à une place 45 fr., le tout en parfait état. S'adresser à R. Perrotet, tapissier, Paris 40. Tél. 5 52 78.

Hernie

Elle n'est plus gênante depuis la découverte d'un procédé de contention qui ne comporte ni ressort, ni pelote. Avec un bandage opérant l'obturation complète de l'anneau herniaire, vous redeviendrez normal. Essais gratuits tous les jours.

Reber

BANDAGISTE Tél. 5 14 52 Saint-Maurice 7 Neuchâtel

A VENDRE une armoire à deux portes, une marmite à stériliser pour le gaz et un chevalet de lessiverie, le tout à l'état de neuf. — Vogel, Rosières 3.

Société coopérative de consommation

FARINE

mt-blanche 0.80 le kg. blanche, fleur 1.50 le kg. moins ristourne

RIZ

naturel 1.10 le kg. moins ristourne

HUILE

comestible 2.40 le litre arachide 2.60 le litre (verre à rendre) moins ristourne

GRAISSE

occo 1.30 pl. 1/2 kg. com. 10 % beurre 1.90 pl. 1/2 kg. com. 20 % beurre 2.40 pl. 1/2 kg. moins ristourne

RAVIOLIS

aux œufs 2.- pl. 1/1 aux œufs 1.20 pl. 1/2 moins ristourne

FILES DE DORSCH

surgelés «Frisonor» carton de 453 gr. 1.50 le c. moins ristourne

CORNED-BEEF

boîte de 1 livre anglaise 2.25 la boîte moins ristourne

CACAO

sucré 0.93 le pt. 250 gr. soluble supérieur 1.13 le pt. 250 gr. soluble extra 1.23 le pt. 200 gr. chocolat en poudre 1.13 le pt. 200 gr. moins ristourne

SAVON AZUR

dur 0.45 le morceau 300 gr. moins ristourne

Aux gens épuisés et surmenés!

Vous arrive-t-il parfois de somnoler durant le travail? Etes-vous morose et irrité? Vous traînez-vous mécontent à longueur de journée? Manquez-vous d'entrain?

Une alimentation judicieuse est alors indiquée. A notre époque de vie au galop, notre organisme a besoin de forces supplémentaires. C'est pourquoi il importe de prendre vos repas régulièrement, afin de pouvoir travailler aisément et jouir de vos loisirs en toute tranquillité.

Choc Ovo vient à votre secours, car chaque bâton que vous croquez quand cela vous plaît fournit à votre organisme les éléments nutritifs du malt (orge germée), du lait et des œufs, qui se transforment aussitôt en un renfort sûr et généreux d'énergie. **Choc Ovo** se paie ainsi tout seul plus d'une fois.

Choc Ovo — Ovomaltine sucrée et enrobée de chocolat — nourrit et stimule. Etes-vous pris au dépourvu ou avez-vous tout simplement envie de satisfaire un brin de gourmandise? Ayez toujours une provision de **Choc Ovo** sous la main. Vraiment cela en vaut la peine. Bon appétit!

CHOC OVO WANDER rend dispos

Pour être ravi!

Beurre et fromages

«Armailli» HOPITAL 10

— En attendant la **baisse de prix** — des **cafés** ceux-ci peuvent être remplacés au besoin par notre **succédané de café** — à Fr. 1.90 le 1/2 kg. il renferme 30% de **café colonial** — rien à ajouter ni chicorée, ni essence

Zimmermann S.A. 109me année

Modernisez à peu de frais en échangeant vos vieux meubles contre des neufs à votre goût. Choix énorme... première qualité... à prix très bas.

Mobilier G. Meyer Arrangements de paiement

Les particularités et la qualité des fruits dépendent de la nature du sol, de l'exposition des vergers, des méthodes de culture.

«**LA ROYALE**» est une marque d'oranges sanguines riches en vitamines. Elles croissent dans les plus beaux vergers de la région de Paterno.

Elles se distinguent par la finesse de leur goût, la fermeté de leur chair, leur parfum

Pour votre santé, pour votre plaisir, mangez les oranges «La Royale».

AUX DOCKS TEMPLE-NEUF 10 Tél. 5 34 85

Pois verts **ARMA de Lenzbourg** Moyens Fr. 1.20 net Fins Fr. 1.40 net Boîtes de 1 kg

A vendre pour cause de décès un yacht «Lacustre», construction Corsier-Port, en excellent état A la même adresse.

dériveur Ecrire sous chiffres P. B. 31175 A., à Publicitas, Genève.

NOTRE RAVISSANTE **LINGERIE** pour dames en nylon, connaît un immense succès

Notre choix est splendide nos prix très avantageux

COMBINAISONS pour dames, en tissu ou jersey indémaillable nylon, façons variées, très élégantes. 29.50 24.50 **1980**

PANTALONS assortis, formes slip, à poignets ou larges. 14.80 12.80 **790**

COMBINAISON en toile rayonne et nylon, garnie de dentelle, coupe parfaite. **980**

Une ravissante COMBINAISON en toile de soie imprimée, façon croisée américaine, coupe impeccable, dessin à fleurettes sur fond saumon, ciel ou blanc, tailles 40 à 48. **890**

La Nouveauté AU LOUVRE NEUCHÂTEL

LA VIE NATIONALE

DERNIÈRES DÉPÊCHES

UN PROCÈS QUI NE FINIT PAS

Le recours de Mme Giron dans l'affaire qui l'oppose à M. Vallotton devant le Tribunal de police de Genève

De multiples incidents

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

D'incident en incident

La cour revient dans l'après-midi avec une déclaration d'irrecevabilité de l'incident exceptionnel soulevé par l'avocat No 1 de Mme Giron...

L'avocat de M. Vallotton proteste avec indignation

L'avocat de M. Vallotton s'indigne de cette grave suspicion. S'appuyant sur le livre de Mme S. Giron, il constate que ses avocats se sont laissés entraîner par les accusations de celle-ci...

L'accident de chemin de fer de Waedenswil est imputable à l'imprudence du mécanicien de la locomotive

HORGEN, 27. — Le procureur du district d'Horgen a terminé l'enquête sur les causes de l'accident de chemin de fer de Waedenswil qui, le 22 février 1948, a causé la mort de vingt-deux personnes, fait trente-cinq blessés et causé pour deux millions et demi de dommages...

Le procureur considère Aebi comme seul responsable de la terrible catastrophe. Il lui reproche d'avoir conduit le train sur le secteur Biberbrücke-Waedenswil en violation, du règlement...

Un communiqué du Mouvement séparatiste

Le Mouvement séparatiste jurassien communique: Réunis à Moutier, les cent vingt délégués représentant les quatre-vingt sections et les deux mille huit cents membres inscrits du Mouvement séparatiste jurassien, ont tenu leur assemblée générale d'hiver...

Belle victoire neuchâteloise au championnat annuel de juniors à Berne

Le championnat annuel des écrivains juniors de Suisse s'est disputé samedi à Berne. Le groupait les équipes sélectionnées de Suisse romande et de Suisse allemande qui avaient toutes beaucoup travaillé en vue de cette compétition importante...

Les Neuchâtelois de Vevey-Montreux ont déjà fêté le 1er Mars

(c) Samedi soir, le Cerole neuchâtelois de Vevey-Montreux a célébré le 102ème anniversaire de la république à l'hôtel des Trois-Rois, à Vevey. Plus de soixante-dix convives prirent part au souper...

Une asphyxie accidentelle à Genève

GENÈVE, 27. M. Antoine Mottet, terrassier, 76 ans, Fribourgeois, a été trouvé asphyxié accidentellement dans sa cuisine où le gaz s'échappait d'un réchaud. Il faisait cuire du lait quand le liquide déborda de la casserole et éteignit la flamme...

Un bandit genevois condamné à sept ans de réclusion

GENÈVE, 27. Dans la nuit du 2 au 3 janvier 1949, un jeune délinquant, Jean Taponnier, né en 1923, Genevois, blessa grièvement au visage Mlle Arlette Staubeli, qui se trouvait dans une voiture. La victime, qui échappa de justesse à la mort, dut séjourner plusieurs mois à l'hôpital...

Les négociations commerciales avec l'Égypte commencent aujourd'hui au Caire

BERNE, 27. Les négociations prévues avec l'Égypte sur l'échange des marchandises et le service des paiements n'ont pas subi de retard par le récent incident de presse, rapidement liquidé, et commenceront le 28 février au Caire. Les délégués suisses ne partiront cependant que le 4 mars et arriveront le jour suivant au Caire...

Accident ferroviaire à Rapperswil

ZÜRICH, 27. La direction du IIIème arrondissement des chemins de fer fédéraux communique: Lundi après-midi, en gare de Rapperswil, une locomotive roulant seule est venue heurter le wagon de queue du train se dirigeant dans la direction Uznach-Wattwil, à 14 h. 34. Quelques voyageurs ont été légèrement blessés...

Secours aux enfants suisses de l'étranger

Au cours de ces dix dernières années, cette œuvre a permis à 21,000 enfants suisses de l'étranger de faire un séjour de vacances ou de convalescence au pays. Les sommes dépensées l'an dernier pour des vêtements, des cures, des envois d'enfants, se sont élevées à 175,000 fr. tant par l'œuvre à lui-même qu'à l'étranger. Par l'octroi de bourses, elle est venue en aide à de nombreux apprentis et écoliers et elle s'apprête à recevoir des convuls de petits Suisses d'Allemagne et d'ailleurs...

Communiqués

Radio Médiateur partout

Cent trente mille grévistes dans la région parisienne

PARIS, 28. (A.F.P.) — Le groupe patronal des industries métallurgiques de la région parisienne estimait en fin d'après-midi de lundi le chiffre global des grévistes à 130,400 contre 121,000 vendredi soir. Dix-huit entreprises ont cessé leur activité dans le courant de la journée, ce qui porte à 202 le nombre des établissements touchés par le mouvement...

Un Suisse condamné à Paris pour collaborationnisme

PARIS, 27. (A.F.P.) — La Cour de justice de Paris, présidée par M. Drappier, a condamné hier par contumace à 20 ans de travaux forcés, le Suisse Pierre Bonny, 38 ans, qui fut pendant l'occupation employé à la censure politique de radio-Paris et collabora en même temps à différents journaux parisiens collaborationnistes...

Des militaires hollandais sont impliqués dans la fuite de Westerling

DJAKARTA, 27. (A.F.P.) — M. Hirschfeld, haut-commissaire des Pays-Bas en Indonésie, a reconnu lundi soir que des militaires hollandais sont impliqués dans la fuite de Westerling à Singapour. Un communiqué du ministère de l'information annonce, en effet, qu'au cours d'un entretien qui s'est déroulé entre M. Hirschfeld et le secrétaire de la guerre des Pays-Bas, M. Fockema Andrea, d'une part, et le premier ministre indonésien, M. Mohammed Hatta, d'autre part, M. Hirschfeld a exprimé le regret que Westerling se soit enfui avec l'aide de militaires hollandais...

Les sports

Championnat corporatif

Voici les résultats des matches joués pendant le week-end: Pisol et Nagel, DuBois-Jeanrenaud - Métaux-Précieux 4-1. Brunettes-Suchard - Vuillomenet 2-5.

ESCRIME

Belle victoire neuchâteloise au championnat annuel de juniors à Berne

Le championnat annuel des écrivains juniors de Suisse s'est disputé samedi à Berne. Le groupait les équipes sélectionnées de Suisse romande et de Suisse allemande qui avaient toutes beaucoup travaillé en vue de cette compétition importante...

Aux championnats de l'Amérique du nord

Au slalom, Zeno Colo a battu Schneider de peu. La seconde épreuve des championnats alpins de l'Amérique du nord a été organisée dimanche à Banff dans d'assez difficiles conditions, la neige étant mouillée. Dans la première manche du slalom, le champion du monde Georges Schneider a établi le meilleur temps avec 1'49", battant Colo d'un dixième de seconde. Dans la seconde manche, l'Italien est parvenu à descendre plus vite que le Suisse et s'est ainsi assuré la victoire...

SKI

Les négociations commerciales avec l'Égypte commencent aujourd'hui au Caire. BERNE, 27. Les négociations prévues avec l'Égypte sur l'échange des marchandises et le service des paiements n'ont pas subi de retard par le récent incident de presse, rapidement liquidé, et commenceront le 28 février au Caire. Les délégués suisses ne partiront cependant que le 4 mars et arriveront le jour suivant au Caire...

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel, — 27 février. Température: Moyenne: — 0.9; min.: — 2.4; max.: 1.1. Baromètre: Moyenne: 715.5. Eau tombée: 0.2. Vent dominant: Direction: variable; force: faible. Etat du ciel: couvert. Petites chutes de neige intermittentes.

AVIS TARDIFS

Chapelle des Terreaux Ce soir, à 20 h. 15 L'ANTICHRIST par M. F. de Rougemont UNION POUR LE RÉVEIL

CARNET DU JOUR

MARDI Théâtre: 20 h. 30, « Caligula ». Cinémas Studio: 20 h. 30, Rendez-vous de juillet. Apollo: 20 h. 30, Tous les chemins mènent à Rome. Palace: 20 h. 30, Scandale aux Champs-Élysées. Rex: 20 h. 30, Mam'zelle s'amuse!

MERCREDI

Patinage, Monruz: 14 h. 30, Gala de patinage artistique. Cinémas Studio: 14 h. 45 et 20 h. 30, Rendez-vous de juillet. 17 h. 30, Congo, l'équateur aux cent visages. Apollo: 15 h. et 20 h. 30, Tous les chemins mènent à Rome. Palace: 15 h. et 20 h. 30, Scandale aux Champs-Élysées. 17 h. 30, l'honorable Monsieur Sans-Gêne. Théâtre: 15 h. et 20 h. 30, Smith le tacticien. Rex: 15 h., Sabu, voleur de Bagdad. 17 h. 15, Raimu, l'étrange M. Victor. 20 h. 30, Mam'zelle s'amuse!

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel, — 27 février. Température: Moyenne: — 0.9; min.: — 2.4; max.: 1.1. Baromètre: Moyenne: 715.5. Eau tombée: 0.2. Vent dominant: Direction: variable; force: faible. Etat du ciel: couvert. Petites chutes de neige intermittentes.

Accident ferroviaire à Rapperswil

ZÜRICH, 27. La direction du IIIème arrondissement des chemins de fer fédéraux communique: Lundi après-midi, en gare de Rapperswil, une locomotive roulant seule est venue heurter le wagon de queue du train se dirigeant dans la direction Uznach-Wattwil, à 14 h. 34. Quelques voyageurs ont été légèrement blessés...

Secours aux enfants suisses de l'étranger

Au cours de ces dix dernières années, cette œuvre a permis à 21,000 enfants suisses de l'étranger de faire un séjour de vacances ou de convalescence au pays. Les sommes dépensées l'an dernier pour des vêtements, des cures, des envois d'enfants, se sont élevées à 175,000 fr. tant par l'œuvre à lui-même qu'à l'étranger. Par l'octroi de bourses, elle est venue en aide à de nombreux apprentis et écoliers et elle s'apprête à recevoir des convuls de petits Suisses d'Allemagne et d'ailleurs...

Communiqués

Radio Médiateur partout

Des militaires hollandais sont impliqués dans la fuite de Westerling

DJAKARTA, 27. (A.F.P.) — M. Hirschfeld, haut-commissaire des Pays-Bas en Indonésie, a reconnu lundi soir que des militaires hollandais sont impliqués dans la fuite de Westerling à Singapour. Un communiqué du ministère de l'information annonce, en effet, qu'au cours d'un entretien qui s'est déroulé entre M. Hirschfeld et le secrétaire de la guerre des Pays-Bas, M. Fockema Andrea, d'une part, et le premier ministre indonésien, M. Mohammed Hatta, d'autre part, M. Hirschfeld a exprimé le regret que Westerling se soit enfui avec l'aide de militaires hollandais...

Un Suisse condamné à Paris pour collaborationnisme

PARIS, 27. (A.F.P.) — La Cour de justice de Paris, présidée par M. Drappier, a condamné hier par contumace à 20 ans de travaux forcés, le Suisse Pierre Bonny, 38 ans, qui fut pendant l'occupation employé à la censure politique de radio-Paris et collabora en même temps à différents journaux parisiens collaborationnistes...

Les sports

Championnat corporatif

Voici les résultats des matches joués pendant le week-end: Pisol et Nagel, DuBois-Jeanrenaud - Métaux-Précieux 4-1. Brunettes-Suchard - Vuillomenet 2-5.

ESCRIME

Belle victoire neuchâteloise au championnat annuel de juniors à Berne

Le championnat annuel des écrivains juniors de Suisse s'est disputé samedi à Berne. Le groupait les équipes sélectionnées de Suisse romande et de Suisse allemande qui avaient toutes beaucoup travaillé en vue de cette compétition importante...

Aux championnats de l'Amérique du nord

Au slalom, Zeno Colo a battu Schneider de peu. La seconde épreuve des championnats alpins de l'Amérique du nord a été organisée dimanche à Banff dans d'assez difficiles conditions, la neige étant mouillée. Dans la première manche du slalom, le champion du monde Georges Schneider a établi le meilleur temps avec 1'49", battant Colo d'un dixième de seconde. Dans la seconde manche, l'Italien est parvenu à descendre plus vite que le Suisse et s'est ainsi assuré la victoire...

SKI

Les négociations commerciales avec l'Égypte commencent aujourd'hui au Caire. BERNE, 27. Les négociations prévues avec l'Égypte sur l'échange des marchandises et le service des paiements n'ont pas subi de retard par le récent incident de presse, rapidement liquidé, et commenceront le 28 février au Caire. Les délégués suisses ne partiront cependant que le 4 mars et arriveront le jour suivant au Caire...

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel, — 27 février. Température: Moyenne: — 0.9; min.: — 2.4; max.: 1.1. Baromètre: Moyenne: 715.5. Eau tombée: 0.2. Vent dominant: Direction: variable; force: faible. Etat du ciel: couvert. Petites chutes de neige intermittentes.

Des militaires hollandais sont impliqués dans la fuite de Westerling

DJAKARTA, 27. (A.F.P.) — M. Hirschfeld, haut-commissaire des Pays-Bas en Indonésie, a reconnu lundi soir que des militaires hollandais sont impliqués dans la fuite de Westerling à Singapour. Un communiqué du ministère de l'information annonce, en effet, qu'au cours d'un entretien qui s'est déroulé entre M. Hirschfeld et le secrétaire de la guerre des Pays-Bas, M. Fockema Andrea, d'une part, et le premier ministre indonésien, M. Mohammed Hatta, d'autre part, M. Hirschfeld a exprimé le regret que Westerling se soit enfui avec l'aide de militaires hollandais...

Un Suisse condamné à Paris pour collaborationnisme

PARIS, 27. (A.F.P.) — La Cour de justice de Paris, présidée par M. Drappier, a condamné hier par contumace à 20 ans de travaux forcés, le Suisse Pierre Bonny, 38 ans, qui fut pendant l'occupation employé à la censure politique de radio-Paris et collabora en même temps à différents journaux parisiens collaborationnistes...

Les sports

Championnat corporatif

Voici les résultats des matches joués pendant le week-end: Pisol et Nagel, DuBois-Jeanrenaud - Métaux-Précieux 4-1. Brunettes-Suchard - Vuillomenet 2-5.

ESCRIME

Belle victoire neuchâteloise au championnat annuel de juniors à Berne

Le championnat annuel des écrivains juniors de Suisse s'est disputé samedi à Berne. Le groupait les équipes sélectionnées de Suisse romande et de Suisse allemande qui avaient toutes beaucoup travaillé en vue de cette compétition importante...

Aux championnats de l'Amérique du nord

Au slalom, Zeno Colo a battu Schneider de peu. La seconde épreuve des championnats alpins de l'Amérique du nord a été organisée dimanche à Banff dans d'assez difficiles conditions, la neige étant mouillée. Dans la première manche du slalom, le champion du monde Georges Schneider a établi le meilleur temps avec 1'49", battant Colo d'un dixième de seconde. Dans la seconde manche, l'Italien est parvenu à descendre plus vite que le Suisse et s'est ainsi assuré la victoire...

SKI

Les négociations commerciales avec l'Égypte commencent aujourd'hui au Caire. BERNE, 27. Les négociations prévues avec l'Égypte sur l'échange des marchandises et le service des paiements n'ont pas subi de retard par le récent incident de presse, rapidement liquidé, et commenceront le 28 février au Caire. Les délégués suisses ne partiront cependant que le 4 mars et arriveront le jour suivant au Caire...

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel, — 27 février. Température: Moyenne: — 0.9; min.: — 2.4; max.: 1.1. Baromètre: Moyenne: 715.5. Eau tombée: 0.2. Vent dominant: Direction: variable; force: faible. Etat du ciel: couvert. Petites chutes de neige intermittentes.

Des paroles dictées par la prochaine campagne électorale?

La Yougoslavie refuse de renoncer à son indépendance

et elle n'ouvrira pas la porte au capitalisme étranger BERGRADE, 28. (A.F.P.) — La Yougoslavie refuse de renoncer à son indépendance et de se laisser dominer par l'hégémonie et une exploitation étrangères. Elle refuse également de renoncer au plan quinquennal et au socialisme étranger, soit à la restauration du capitalisme, a déclaré en substance M. Edouard Kardelj, vice-président du conseil et ministre yougoslave des affaires étrangères, dans un discours qu'il a prononcé dimanche soir à Maribor (Slo. Vénie).

Des militaires hollandais sont impliqués dans la fuite de Westerling

DJAKARTA, 27. (A.F.P.) — M. Hirschfeld, haut-commissaire des Pays-Bas en Indonésie, a reconnu lundi soir que des militaires hollandais sont impliqués dans la fuite de Westerling à Singapour. Un communiqué du ministère de l'information annonce, en effet, qu'au cours d'un entretien qui s'est déroulé entre M. Hirschfeld et le secrétaire de la guerre des Pays-Bas, M. Fockema Andrea, d'une part, et le premier ministre indonésien, M. Mohammed Hatta, d'autre part, M. Hirschfeld a exprimé le regret que Westerling se soit enfui avec l'aide de militaires hollandais...

Un Suisse condamné à Paris pour collaborationnisme

PARIS, 27. (A.F.P.) — La Cour de justice de Paris, présidée par M. Drappier, a condamné hier par contumace à 20 ans de travaux forcés, le Suisse Pierre Bonny, 38 ans, qui fut pendant l'occupation employé à la censure politique de radio-Paris et collabora en même temps à différents journaux parisiens collaborationnistes...

Les sports

Championnat corporatif

Voici les résultats des matches joués pendant le week-end: Pisol et Nagel, DuBois-Jeanrenaud - Métaux-Précieux 4-1. Brunettes-Suchard - Vuillomenet 2-5.

ESCRIME

Belle victoire neuchâteloise au championnat annuel de juniors à Berne

Le championnat annuel des écrivains juniors de Suisse s'est disputé samedi à Berne. Le groupait les équipes sélectionnées de Suisse romande et de Suisse allemande qui avaient toutes beaucoup travaillé en vue de cette compétition importante...

Aux championnats de l'Amérique du nord

Au slalom, Zeno Colo a battu Schneider de peu. La seconde épreuve des championnats alpins de l'Amérique du nord a été organisée dimanche à Banff dans d'assez difficiles conditions, la neige étant mouillée. Dans la première manche du slalom, le champion du monde Georges Schneider a établi le meilleur temps avec 1'49", battant Colo d'un dixième de seconde. Dans la seconde manche, l'Italien est parvenu à descendre plus vite que le Suisse et s'est ainsi assuré la victoire...

SKI

Les négociations commerciales avec l'Égypte commencent aujourd'hui au Caire. BERNE, 27. Les négociations prévues avec l'Égypte sur l'échange des marchandises et le service des paiements n'ont pas subi de retard par le récent incident de presse, rapidement liquidé, et commenceront le 28 février au Caire. Les délégués suisses ne partiront cependant que le 4 mars et arriveront le jour suivant au Caire...

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel, — 27 février. Température: Moyenne: — 0.9; min.: — 2.4; max.: 1.1. Baromètre: Moyenne: 715.5. Eau tombée: 0.2. Vent dominant: Direction: variable; force: faible. Etat du ciel: couvert. Petites chutes de neige intermittentes.

AVIS TARDIFS

Chapelle des Terreaux Ce soir, à 20 h. 15 L'ANTICHRIST par M. F. de Rougemont UNION POUR LE RÉVEIL

CARNET DU JOUR

MARDI Théâtre: 20 h. 30, « Caligula ». Cinémas Studio: 20 h. 30, Rendez-vous de juillet. Apollo: 20 h. 30, Tous les chemins mènent à Rome. Palace: 20 h. 30, Scandale aux Champs-Élysées. Rex: 20 h. 30, Mam'zelle s'amuse!

MERCREDI

Patinage, Monruz: 14 h. 30, Gala de patinage artistique. Cinémas Studio: 14 h. 45 et 20 h. 30, Rendez-vous de juillet. 17 h. 30, Congo, l'équateur aux cent visages. Apollo: 15 h. et 20 h. 30, Tous les chemins mènent à Rome. Palace: 15 h. et 20 h. 30, Scandale aux Champs-Élysées. 17 h. 30, l'honorable Monsieur Sans-Gêne. Théâtre: 15 h. et 20 h. 30, Smith le tacticien. Rex: 15 h., Sabu, voleur de Bagdad. 17 h. 15, Raimu, l'étrange M. Victor. 20 h. 30, Mam'zelle s'amuse!

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel, — 27 février. Température: Moyenne: — 0.9; min.: — 2.4; max.: 1.1. Baromètre: Moyenne: 715.5. Eau tombée: 0.2. Vent dominant: Direction: variable; force: faible. Etat du ciel: couvert. Petites chutes de neige intermittentes.

AVIS TARDIFS

Chapelle des Terreaux Ce soir, à 20 h. 15 L'ANTICHRIST par M. F. de Rougemont UNION POUR LE RÉVEIL

CARNET DU JOUR

MARDI Théâtre: 20 h. 30, « Caligula ». Cinémas Studio: 20 h. 30, Rendez-vous de juillet. Apollo: 20 h. 30, Tous les chemins mènent à Rome. Palace: 20 h. 30, Scandale aux Champs-Élysées. Rex: 20 h. 30, Mam'zelle s'amuse!

MERCREDI

Patinage, Monruz: 14 h. 30, Gala de patinage artistique. Cinémas Studio: 14 h. 45 et 20 h. 30, Rendez-vous de juillet. 17 h. 30, Congo, l'équateur aux cent visages. Apollo: 15 h. et 20 h. 30, Tous les chemins mènent à Rome. Palace: 15 h. et 20 h. 30, Scandale aux Champs-Élysées. 17 h. 30, l'honorable Monsieur Sans-Gêne. Théâtre: 15 h. et 20 h. 30, Smith le tacticien. Rex: 15 h., Sabu, voleur de Bagdad. 17 h. 15, Raimu, l'étrange M. Victor. 20 h. 30, Mam'zelle s'amuse!

BOURSE

COURS DE CLÔTURE

Bourse de Neuchâtel

Table with columns: ACTIONS, Banque nationale, Crédit fonc. neuchâtel, La Neuchâteloise, Cables élet. Cortaillod, Ed Dubled & Cie, Clément, Fortin, Tramways Neuchâtel, Suchard Holding S.A., Etablissements Perrenoud.

OBLIGATIONS

Table with columns: Etat Neuchâtel, Etat Neuchâtel, Etat Neuchâtel, Ville Neuchâtel, Ville Neuchâtel, Ch-dé-Fonds, Tram Neuchâtel, Kluis, Et. Perrenoud, Suchard.

Bourse de Zurich

Table with columns: OBLIGATIONS, 8% O.F.F. diff., 8% O.F.F., 8 1/2% Emp. féd., 8 1/2% Emp. féd.

ACTIONS

Table with columns: Union banques suisses, Crédit suisse, Société banque suisse, Motor-Colombus S.A., Aluminium Neuhäusen, Nestlé, Sulzer, Sodex, Royal Dutch.

Billets de banque étrangers

Table with columns: Francs français, Dollars, Livres sterling, Francs belges, Florins hollandais, Petites coupures, Lires italiennes, Allemagne.

Radio Médiateur partout

SALLE DE LA PAIX

Fête du 1er Mars De 16 heures à 18 h. 30 et dès 20 heures

GRAND BAL

avec le célèbre orchestre du carnaval de Bâle

THE ALEXANDERS

(Dix musiciens solistes) PRIX POPULAIRES

PERDU

dimanche 26 courant, un bracelet en or

Cercle du Sapin

Ce soir, dès 21 heures Soirée familiale

BEAU-RIVAGE

CE SOIR BAL DU 1er MARS avec l'ORCHESTRE ANDRINI

TIP-TOP

Soirée d'adieu de la danseuse crémole YAMILÉ

Patinoire de Neuchâtel

Mercredi 1er mars 1950, à 14 h. 30

GALA de patinage artistique

avec l'orchestre NORA BARABAS

THÉÂTRE

CE SOIR, à 20 h. 30 Théâtre Hébertot

CALIGULA

Location « AU MÈNESTREL », tél. 5 14 29 et à l'entrée

THÉÂTRE

Dès demain à 15 h. Tél. 5 21 62 Soirées à 20 h. 30

PARAMOUNT PRÉSENTE

ALAN LADD

dans son premier film en TECHNICOLOR
avec

Robert PRESTON Brenda MARSHALL Donald CRISP

SMITH LE TACITURNE

Des événements bouleversants jettent LADD d'une aventure dans l'autre...
Il arrête les pilliers de trains et se venge des tyrans de l'Ouest...

LADD DANS SON PLUS GRAND RÔLE

Dès DEMAIN MERCREDI 1er mars à 15 h. et à 20 h. 30

Moins de 18 ans non admis

ATTENTION : Aujourd'hui, pas de cinéma

AU THÉÂTRE DE NEUCHÂTEL

Mardi 7 mars, à 20 h. 30

RÉCITAL DE DANSE

MARION JUNOD

après ses succès à Paris, Zurich, Genève, Lausanne, Berne, etc.

AU PIANO : Jane POLONGHINI

PIANO DE CONCERT PLEYEL

Prix des places : Fr. 2.25 à 6.75

Location : « AU MÈNESTREL » Tél. 5 14 29

Brasserie du CITY

Soirée d'adieux
de l'Orchestre

GUY MARROCCO

1er Mars

RUDY BONZO

et son ensemble

COUPE COUTURE

COURS POUR TOUTS LES DEGRÉS
vous permettant de couper et de coudre
vos vêtements et ceux de vos enfants.
Début des cours : 8 mars (cinq mercredis
de suite) de 14 h. 30 à 17 h. ou de 20 h.
à 22 h. 30.

Local : Restaurant Neuchâtelois sans alcool,
faubourg du Lac 17.

Prix : Fr. 20.— (manteau tailleur, Fr. 27.—).

Apporter pour la 1re leçon : un patron de votre choix, crayon, carnet,
épingles, ciseaux, centimètre.

Directrice : Mlle Bl. Jeanneret, professeur diplômée de Paris, Effinger-
strasse 91, Berne. — S'inscrire à l'adresse ci-dessus ou au tél. 5 30 03,
Neuchâtel.

Jeunesses Musicales de Neuchâtel

LUNDI 6 MARS, à 20 h. précises

Grande salle des conférences

CAUSERIE-AUDITION

M. Edmond Appia, professeur au Conservatoire de Genève
Mme Hélène Teysse-Vuilleumier, violoniste
M. Ettore Brero, violoniste
M. Louis de Marval, pianiste

Au programme : LES VIELES, LES VIOLES, LES VIOLONS

Location chez Hug & Cie, tél. 5 18 77

Dès mardi 28 février pour les membres ; dès vendredi 3 mars
pour le public

PRIX DES PLACES : Fr. 0.80, 2.—, 2.50, 3.50

PALACE

LE GROS SUCCÈS DE LA SEMAINE

3 DERNIERS JOURS

SCANDALE

AUX CHAMPS-ÉLYSÉES

MERCREDI 1er MARS JEUDI 2 MARS

Matinées à 15 heures

EN 5 MERCREDI à 17 h. 30

A 7 L'honorable Monsieur Sans-Gêne

Prix : Fr. 1.70 et 2.20

Association des Sociétés locales
Neuchâtel

FÊTE

DU 1^{ER} MARS

28 FÉVRIER :
Retraite, par la Musique militaire

1^{ER} MARS :
Diane, par la Musique militaire

Dès 9 h. 50 devant le monument de la Ré-
publique, arrivée des partici-
pants à la course militaire
commémorative Le Locle - la
Chaux-de-Fonds - Neuchâtel.

Dès 10 h. 45 à l'est du port, tirs des salves
d'artillerie. Concert par la Mu-
sique militaire.

De bons repas à prix modérés

Petit déjeuner à partir de 6 heures

PENSION MEYER

CHAVANNES 23

AVIS

Monsieur N. PIAGET, confiseur à Bou-
dry, informe son honorable clientèle
et le public en général qu'il a remis
son commerce à

Monsieur Paul Sonderegger
CONFISEUR

Il profite de remercier chacun de la
confiance qui lui a été témoignée et
prie de la reporter sur son successeur.

Me référant à l'avis ci-dessus, j'informe
la clientèle et le public en général que
je reprends dès le 1er mars la confiserie
de M. N. Piaget, à Boudry.

Par des marchandises de première qua-
lité, un travail soigné, j'espère mériter
la confiance que je sollicite.

P. Sonderegger.

Pour cause de réparations, la confiserie
restera fermée jusqu'au 15 mars

Amateurs de romans policiers et autres

Envoyez-nous trois de
vos bouquins policiers ou
autres, en bon état. En
échange vous en recevrez
trois autres contre rem-
boursement de 1 fr. 50
plus port. — Case postale
414, Neuchâtel.

Amateurs de romans policiers et autres

Envoyez-nous trois de
vos bouquins policiers ou
autres, en bon état. En
échange vous en recevrez
trois autres contre rem-
boursement de 1 fr. 50
plus port. — Case postale
414, Neuchâtel.

Hôtel du Poisson - Marin

A l'occasion de la fête du 1er Mars

UN BON REPAS

SES SPÉCIALITÉS :

Filets de perche
Truite du lac
Petits coqs garnis

Se recommande : JEAN KUPPER

LES HOTELIERS ET LES RESTAURATEURS

ne perdent pas de temps
à écrire des MENUS

Ils les font exécuter, de même que les
ÉCRITEAUX, les CARTES D'ENTRÉE
et les autres travaux qu'ils utilisent

par l'IMPRIMERIE CENTRALE,
6, rue du Concert, à Neuchâtel

APOLLO Mercredi 1er mars
à 15 h. et à 20 h. 30

Tél. 5 21 12

Dernier jour du film

Tous les chemins mènent à Rome

avec

GERARD PHILIPPE — MICHELINE PRESLE

A 17h.30 Michel Simon dit : « Belle Étoile »

VILLE DE GENÈVE

Dénonciation de l'emprunt 31/20/0 1937
(2^{me} émission)

Les porteurs d'obligations 3 1/2 % 1937 (2^{me} émission) sont informés
que le dernier coupon No 25 sera payé le 1er juin 1950, que ces titres
cesseront de porter intérêts à cette date et qu'ils seront remboursés
au pair le 1er juin 1950,
à la Caisse municipale, rue de l'Hôtel-de-Ville 4, 1er étage, ainsi
qu'auprès des établissements de banque désignés à cet effet.

Le conseiller délégué aux finances :
Albert DUSSOIX.

Bientôt...

L'ÉCOLE

BUISSONNIÈRE

au PALACE

Trois vertus cardinales!

VEDETTE

un atout précieux pour
l'automobilisme en Suisse

Les Distributeurs Officiels de la
marque se feront
un plaisir de met-
tre la VEDETTE à
votre disposition
aux fins d'un es-
sai sur route con-
ciliant.

Neuchâtel : Grand Garage Robert

Bienné : Grand Garage du Jura S. A.
Erloug : Garage A. Maradan.
Genève : Autohall Métropole, rue d'Italie 6.
Autohall Servette S. A.
La Chaux-de-Fonds : Garage des Trois-Rois
S. A.
Lausanne : Garage Red Star S. A.
R. Mettraux.

Le Locle : Garage des Trois-Rois S. A.
Montreux : L. Mettraux & fils S. A.
Payerne : Arnold Iachl, Garage de la Pro-
menade.
Porrentruy : Lucien Vallat.
Ston : Kaspar Frères.
Yverdon : Louis Spaeth.

Délégué : O. Gehrig, Zurich

GRAND GARAGE ROBERT NEUCHÂTEL
Faubourg du Lac 31

Distributeur officiel de la Ford Motor Company (Belgium) S. A. Téléphone 5 81 08

Douane Restaurant de la Fleur de Lys

1^{ER} MARS

Diner - Souper - Bonne cave

Se recommande : OSCAR BINZ.
Tél. 7 21 36

Messieurs les propriétaires
et gérants d'immeubles

Pour vos lessivages de cage d'escalier,
cuisine et différents travaux

adressez-vous en toute confiance à

Ecluse 41 **Louis Molliet & fils** Tél. 5 88 73

Université de Neuchâtel

Faculté de théologie

JEUDI 2 MARS 1950

à 15 h. 15, à l'auditoire de théologie

Soutenance d'une thèse de licence :

« Baptême et confirmation
dans les Eglises protestantes »

Candidat : M. Noël MARTIN

La séance est publique

**Société neuchâteloise
de science économique**

**Chambre neuchâteloise
du commerce et de l'industrie**

VENDREDI 3 MARS, à 20 h. 30

Aula de l'université

Conférence de M. le ministre

JEAN HOTZ

Directeur de la division du commerce

SUJET :

**Problèmes actuels
de la politique commerciale**

Entrée : Fr. 1.— pour les non-membres

POLICE PRIVÉE

RUE DE L'HÔPITAL 11

RECEPTION : Jeudi, vendredi et samedi
de 9 à 12 heures

**RECHERCHES - ENQUÊTES
FILATURES**

L'artisan tailleur (hommes et dames) de la

CLINIQUE D'HABITS

bâtiment chausses « Royal »
répare, transforme, stoppe, nettoie et
repasse tous vêtements. Il retourne
complets, costumes et manteaux pour
un modeste prix. Nettoyage chimique
et à sec. Teinture (dépot).

Tél. 5 41 23 N. Pitteloud, tailleur.

**PROMENADES
EXCURSIONS**

HÔTELS-RESTAURANTS-PENSIONS

MERCREDI 1er MARS

Skieurs ! course au

LAC NOIR

Départ : 8 h. 30 Prix : Fr. 9.—

Renseignements - Inscriptions :

Papeterie Bickel & Cie Tél. 5 10 75

AUTOCARS FISCHER MARIN
Tél. 7 55 21

SKIEURS

Vue-des-Alpes

MERCREDI 1er MARS

Départs : 9 h., 10 h. et 13 h. 30

Saanenmöser

Départ place de la Poste, à 6 h. 30

Prix : 14 fr.

Autocars WITTWER Tél. 5 26 68

SKIEURS

le SKI-CLUB de Neuchâtel organise

le 1er mars, une course à

Saanenmöser-Gstaad

Départ de la place de la Poste à 6 h. 30

Prix de la course en autocar, montée au
Hornberg en funi-luge et abonnement sur le
télé-siège du Wasserngrat, Fr. 28.50

Renseignements et inscriptions jusqu'au mardi 28
à 12 h. chez A. Apothéloz, Parcs 61, Tél. 5 14 58

A NEUCHÂTEL ET DANS LA RÉGION

Le congrès annuel du parti socialiste neuchâtelois

Le parti socialiste neuchâtelois a tenu dimanche, à la Chaix-de-Fonds, son congrès annuel, sous la présidence de M. André Sandoz, président. Un télégramme de félicitations a été adressé au parti travailliste anglais. Après l'adoption du rapport de gestion, MM. Camille Brandt, conseiller d'Etat, et Henri Perrot, conseiller national, ont introduit le sujet de la réforme des finances fédérales. Une résolution a été votée par le parti qui s'élève contre le projet de la commission fédérale de conciliation.

La question de la participation scolaire aux démonstrations des écoles de recrues à Tête de Ban ayant été soulevée, elle sera examinée, avec le problème militaire dans son ensemble, par les instances cantonales du parti. L'assemblée a approuvé l'attitude prise par le journal « La Sentinelle » au sujet du réarmement moral (mise en garde contre ce mouvement) attitude qui est d'ailleurs conforme aux recommandations des organes directeurs du parti socialiste suisse. Enfin, des rapports ont été présentés concernant l'activité du groupe socialiste du Grand Conseil et la marche de « La Sentinelle ». Un tour d'horizon international a été effectué par notre confrère Henri Jaquet.

LA VILLE

AU JOUR LE JOUR

Pensez aux malades...

Deux ans de suite, cette rubrique s'est intéressée à la « Journée des malades » après qu'elle a eu lieu. Deux ans de suite, après plusieurs coups de téléphone, on s'est aperçu avec tristesse que l'événement avait peu marqué. Et pourtant s'il est une manifestation qu'on peut encourager, c'est bien celle-ci. Elle n'est en tout cas pas fondée sur une idée publicitaire des fleuristes ou des pâtisseries puisqu'on attend justement de ces commerçants qu'ils aient eux-mêmes un geste.

Chose rare et qui devrait aussi nous réjouir, la « journée des malades » n'a même pas de comité chez nous. On ne peut donc pas soupçonner des budgets, des frais d'administration ou quoi que ce soit de « manger » une partie des fonds. Puisqu'il n'y a pas de comité, c'est une idée, simplement. Une belle idée, née de l'esprit de quelques médecins, infirmiers et assistants sociales.

Quand on est malade, ce qui peut faire le plus plaisir, ce sont les visites. Cela n'est pas coûteux, ni difficile de penser à celles de vos connaissances qui sont immobilisées et d'aller les voir. C'est le courrier aussi. Une marque de sympathie qui s'exprime par un message écrit, si vous ne pouvez pas faire de visites, c'est beaucoup mieux que rien.

A ce courrier, à cette visite, vous joindrez, si vous le pouvez, une attention. Le mot est vague et vous laisse toute latitude. Plus ce que ce simple mot vous suggérera quelque chose d'inattendu, plus vous serez sûr d'avoir touché juste et de faire plaisir. En cas de manque d'imagination, vous pouvez vous rabattre sur un joli bouquet ou (pour les malades qui peuvent manger de tout) une gâterie d'ordre alimentaire. Tout est, comme toujours, dans la manière, dans l'esprit, de donner.

Dimanche 5 mars, avez une pensée personnelle pour vos malades. Et, si vous faites partie d'une société de chant ou de musique, tâchez de provoquer un geste collectif.

NEMO.

Les tirs du 1er mars auront de nouveau lieu cette année

L'Association des sociétés de la ville a décidé de reprendre cette année l'organisation des tirs d'artillerie à l'occasion du 102ème anniversaire de la République. Elle s'est assurée des concours d'artilleurs expérimentés dans le maintien des pièces de 84 qui, seules, peuvent être mises à disposition pour une manifestation de ce genre. Ces artilleurs sont tous membres de la section de Neuchâtel Société des troupes de forteresse de la Suisse romande.

Pendant les tirs qui auront lieu à 10 h. 45, à l'est du port, un concert sera donné par la Musique militaire.

Chute d'un cycliste

Hier matin, à 10 h. 05, un jeune cycliste, F. H., employé chez un boucher de Cormondrèche, descendant la rue des Terreaux lorsque le support de sa dynamo se détacha et que l'appareil descendit dans les rayons de la roue avant. Une chute brutale s'ensuivit. Le cycliste, légèrement blessé au visage et au genou, fut pansé au local sanitaire de la police locale. Après quoi il put regagner son domicile. Mais en tram, car le vélo est bien endommagé.

Naissances

Monsieur et Madame Roger PAYOT-RODONI ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils
Jean-Marie
Neuchâtel, 27 février 1950
Maternité Parcs 98

Monsieur et Madame Jean-Pierre CHOPARD ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils
Jean-Luc
Neuchâtel, le 26 février 1950
Maternité Manège 6

Monsieur et Madame Joseph SCHEIDEGGER-BOCCA ont la joie d'annoncer la naissance de leur fille
Franca-Paola
le 27 février 1950
Les Pins Colombier

Le Conseil général de Neuchâtel se prononce pour le maintien de l'Ecole supérieure des jeunes filles

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

D'autre part, aucun membre du Conseil général n'a demandé jusqu'ici la suppression de l'Ecole supérieure des jeunes filles. Mes propositions ont été des requêtes d'étude. Elles n'ont jamais été débattues dans ce conseil.

Nous n'avons aucune proposition du Conseil communal. Nous n'avons ni motions ni propositions votées par le Conseil général. Nous n'avons pas non plus de pétition. Par conséquent, nous n'avons pas de question et même la nomination d'une commission spéciale est sans objet, car l'objet même qui justifie la commission fait défaut. Même le vote pour ou contre n'apparaît contraire au règlement. Nous n'avons qu'une chose à constater: l'Ecole supérieure existe, personne n'en a contesté ici valablement l'existence. Les rapports du Conseil communal et de la commission scolaire sont intéressants à lire, mais ce sont des annexes au budget et rien de plus. Et dès le moment où personne ne menace l'existence de l'Ecole supérieure, tout vote sur ce point de l'ordre du jour est contraire au règlement. Il est, à mon avis, antijuridique et, mettant l'observation des règles de droit au-dessus de tout sentiment personnel, je m'abstiendrai dans une votation si le Conseil général ne veut pas se rallier à mon point de vue.

M. Gabus, porte-parole du groupe radical, est heureux d'entendre la déclaration apaisante du conseiller général Knapp. Il regrette que certains milieux aient fait d'une affaire de culture un article de bazar pour une question d'économies. Il estime, pour sa part, qu'il est temps d'en finir avec cette question de l'Ecole supérieure et il annonce que le groupe radical, à l'unanimité, après avoir étudié les deux rapports, présente la proposition suivante:

« Le Conseil général a pris connaissance des rapports du Conseil communal du 20 février et de la commission scolaire du 10 février. Il refuse de prendre en considération le rapport du Conseil communal et se déclare d'accord avec le rapport de la commission scolaire, c'est-à-dire avec le maintien de l'Ecole supérieure des jeunes filles dans son statut actuel et passe à l'ordre du jour. »

M. J.-J. DuPasquier apporte l'appui unanime du groupe libéral.

M. Quartier (soc.) ne peut se rallier aux conclusions du parti radical. Après avoir remercié M. Knapp, l'orateur estime qu'il faut poser le problème sur un plan plus général. Il critique notamment la « manie » des Neuchâtelois de comparer toujours leur ville à des agglomérations beaucoup plus importantes. Il rappelle ensuite que la banlieue profite par trop des avantages de la ville. A son sens, il n'y a pas un canton de Neuchâtel, mais plutôt une entité administrative, étant donné que le canton comporte plusieurs régions fort diverses les unes des autres. Il voudrait mieux dès lors s'orienter vers la « régionalisation ».

Pour ce qui est des écoles, Neuchâtel dépense 2,100,000 francs, soit 80 fr. par tête d'habitant, le chiffre le plus élevé de Suisse à l'exception de Bâle. La commission financière de 1949 avait estimé que des économies étaient possibles, dans le budget scolaire, sur deux postes: l'Ecole supérieure des jeunes filles et l'Ecole de commerce. L'Ecole supérieure était apparue au début comme une école de « luxe », car elle coûte annuellement quelque 50,000 fr. Ses élèves coûtent à la ville environ 1200 fr. chacune.

La commission financière avait constaté qu'il y avait en somme un recouvrement entre le Gymnase et l'Ecole supérieure et c'est précisément la raison pour laquelle il aurait été possible de cantonaliser l'Ecole des jeunes filles. Puis M. Quartier critique la campagne de presse qui a été faite en faveur de l'Ecole. Il s'étonne de l'attitude de M. Martenet, qu'il accuse d'avoir changé son fusil d'épaule. Il affirme que ce dernier a toujours réclamé des économies, mais qu'en l'occurrence, ce dernier ne tient pas compte de la somme qui pourrait être épargnée par la suppression de l'Ecole supérieure.

M. Martenet (lib.) proteste vigoureusement contre la façon dont il est mis en cause par le préopinant et se déclare persuadé que la manière avec laquelle M. Quartier a traité le sujet constitue la meilleure propagande en faveur de l'Ecole supérieure. Puis l'orateur commente la prise de position de M. Knapp, est d'avis que celui-ci a cherché une solution élégante pour sortir de l'impasse sans y laisser trop de plumes. Il constate ensuite que M. Knapp aime donner des coups, mais par contre n'aime pas en recevoir. Il combat également l'argumentation juridique qu'il a développée quelques instants auparavant.

M. Aragno (trav.) regrette la tournure que prend le débat. Il affirme que M. Martenet n'a pas pris ses responsabilités jusqu'au bout et qu'il a changé d'avis comme de nombreux conseillers généraux d'ailleurs. Il rap-

pelle que M. Knapp, dont, dit-il, on déforme la pensée, a proposé dans le cadre général du budget qu'on cantonalise ou qu'on régionalise certains services d'intérêt public. Il estime que la campagne menée en faveur de l'Ecole a été un véritable échec politique. Constatant que le groupement fédératif du P.O.P. appuie le comité d'action en faveur de l'Ecole, il s'écrie: « les extrêmes se rencontrent! » Puis il se déclare convaincu que des influences de puissantes personnalités ont joué en faveur du maintien de l'Ecole, établissement qui lui est d'ailleurs personnellement sympathique.

Comment se fait-il, poursuit-il, que les mêmes personnes qui s'élèvent contre la coéducation des sexes, et qui prennent ce prétexte pour défendre l'Ecole supérieure admettent une dérogation de ce qui concerne l'Ecole secondaire?

M. Aragno lit alors, à ce propos, un passage de la commission financière. Mais l'atmosphère devient de plus en plus lourde.

M. Madliger (rad.) demande que l'on applique à M. Aragno l'article 45 du règlement qui ordonne à l'orateur de s'en tenir au sujet.

Le président, rappelle alors à M. Aragno l'application de cet article.

M. Knapp (trav.) déplore que la discussion prenne un tour personnel. Il rappelle que ce qu'il a dit tout à l'heure est l'opinion d'un juriste faisant abstraction de tout sentiment personnel. Il n'entend pas se dérober, mais simplement remettre ce qui a toujours été une question spéciale dans un ensemble de questions du principe.

Le président lance alors un appel au calme et prie les conseillers généraux de ne pas s'interpeller directement les uns les autres.

M. Martenet (lib.) proteste contre le procédé de M. Aragno qui a lu un passage du rapport de la commission financière, dérogé du contexte, ce qui fausse complètement le sens de ses déclarations. Le Dr Hourlet (trav.) croit que certaines de ces joutes oratoires ont dépassé leur but et leurs intentions. Il regrette aussi que l'on ait traité la question de l'Ecole supérieure sous le seul angle des économies.

Le point de vue du Conseil communal

Il appartient à M. Humbert-Droz, directeur de police, de rappeler que le Conseil communal avait reçu une mission bien précise du Conseil général d'étudier le problème de l'Ecole supérieure des jeunes filles. En 1921 déjà, le Conseil général avait chargé l'exécutif d'une mission analogue, et en 1922, le Conseil général avait pris acte du rapport qui concluait au maintien de l'Ecole.

L'exécutif a étudié le problème de façon tout à fait approfondie. Il a estimé cependant qu'une économie de 30,000 fr. en supprimant la section de maturité, n'était pas à dédaigner. Le Conseil communal, dans ces conditions, invite le Conseil général à prendre son rapport en considération et à renvoyer la question à une commission.

M. Madliger (rad.) souligne que l'on envisage d'envoyer les soixante-dix jeunes filles de l'Ecole supérieure au Gymnase sans savoir si le peuple neuchâtelois acceptera les projets qui seront présentés par l'Etat concernant la construction d'un nouveau Gymnase cantonal. Si ce projet était refusé, on mettrait-on alors les élèves de l'Ecole supérieure?

M. Quartier (soc.) intervient en faveur du rapport du Conseil communal, puis M. Besson (lib.) fait remarquer qu'en matière scolaire, le Conseil général délègue ses pouvoirs à la commission scolaire. Dans ces conditions, le législatif doit se rallier au rapport de la commission scolaire qui prévoit le maintien de l'Ecole supérieure.

Le projet est ensuite mis au vote, puis, par 22 voix contre 8, le rapport du Conseil communal est refusé.

Le budget de 1950

Discussion en second débat.

M. Martin (rad.), président de la commission financière, déclare que celle-ci a réalisé pour 100,000 fr. environ d'économies faites presque essentiellement sur les dépenses. Même si M. Knapp tourne en ridicule la commission dans l'organe du parti travailliste, celle-ci est satisfaite du travail qu'elle a fourni.

Tous les diacêtres ont été touchés par la commission. Des économies doivent être réalisées, même si elles touchent certains intérêts. En conclusion, M. Martin exhorte le Conseil général à ne voter en cours d'exercice que des crédits indispensables.

M. Martenet (lib.), à titre de rapporteur, déclare que dans l'idée de la commission financière, les services de l'administration communale sont tenus de respecter les réductions apportées au budget.

M. Paull (trav.) constate que la commission financière a décidé d'introduire des classes mixtes à l'Ecole secondaire. La commission scolaire a-t-elle été saisie de la question? Pourquoi limite-t-on la coéducation à des classes secondaires? Le directeur de l'école secondaire a-t-il été appelé à donner son avis?

M. Mermod (trav.) refusera le budget de la commission scolaire parce qu'on laisse certaines classes de l'école primaire dans un état lamentable.

M. Humbert-Droz, conseiller communal, répond que seul le bureau de la commission scolaire a été saisi jusqu'à présent de la proposition de la commission financière.

M. Mermod (trav.) a été surpris de constater parmi les membres de la commission financière, qu'il existe des fonctionnaires fédéraux qui ont bénéficié de la stabilisation des gâliers et qui refusent eux-mêmes de stabiliser les salaires des fonctionnaires communaux.

M. Paul Rognon, président du Con-

seil communal, précise que même stabilisés, les salaires du personnel communal ne seront pas sensiblement modifiés. Le Conseil communal ne perd pas la question de vue, mais il s'agit encore d'examiner la question des réductions sur la caisse de retraite.

M. Knapp (trav.) a signalé à l'époque que les retraités communaux étaient désavantagés par rapport aux retraités cantonaux et fédéraux. Or l'exécutif, pour 30,000 fr. de dépense, a refusé de revoir la situation des vieux serviteurs de la commune.

M. Mermod (trav.) aurait voulu que l'on proposât des augmentations, de recettes et demande quelles mesures on envisage de prendre à la commune pour faire cesser la fraude fiscale.

M. Paul Rognon rappelle que la taxation est une affaire cantonale.

M. Besson (lib.) s'élève contre le procédé de M. Mermod de faire état des fonctions des conseillers généraux membres de la commission financière. Il souhaite qu'à l'avenir les débats soient moins passionnés, et plus corrects.

L'orateur demande ensuite une révision du plan d'alignement.

Il demande aussi où en est l'étude du déplacement de la ligne de tir du Mail.

M. Robert Gerber, directeur des travaux publics, répond à M. Besson qu'un nouveau plan directeur est actuellement à l'étude. Le déplacement de la ligne de tir du Mail coûtera plus d'un million. Les propriétaires qui bénéficieraient de ce déplacement pourraient aussi, le cas échéant, contribuer financièrement à ce transfert.

M. Galland (soc.) espère que le Conseil communal ne réduira pas l'effectif du corps de la garde communale, car les agents ont déjà beaucoup de travail.

M. B. Grandjean (rad.) demande que l'on remplace l'horloge de la rue de la Côte.

M. Humbert-Droz déclare que les techniciens sont à l'étude pour trouver un nouveau système d'horloge électrique. Une horloge va être installée au centre de la Place Purry, mais il ne s'agit-là que d'un essai.

M. Grandjean (rad.) rompt une lance en faveur du maintien de l'effectif de la garde communale, alors que la commission financière a proposé la suppression d'une unité.

M. Humbert-Droz, directeur de police, insiste pour que l'on maintienne l'effectif actuel.

M. Aragno (trav.) regrette l'attitude du Conseil général qui s'est refusé à étudier les propositions de M. Knapp concernant la cantonalisation. L'orateur refusera de voter le budget général dans son ensemble. Le 44 % des recettes fiscales est consacré aux écoles. Ces charges sont trop lourdes. On prendrait l'argent: au moyen d'impôts indirects, système que combat l'orateur. Un enfant de l'école primaire ne coûte même pas 450 fr., à l'Ecole de commerce 550 fr., et à l'Ecole supérieure des jeunes filles 750 fr. par an. Ces chiffres montrent que le Conseil général ne fait pas son devoir vis-à-vis des enfants. Si l'on voulait bien chercher on trouverait plusieurs centaines de milliers de francs d'économies. Le service médical scolaire est un scandale.

M. Humbert-Droz, directeur de police, déclare que le Conseil communal a pris une première initiative: celle de la cantonalisation dans certains degrés. Des délégués de diverses communes ont été réunis à Neuchâtel pour leur demander de faire une démarche commune en faveur d'une augmentation des subventions cantonales. On attend la réponse. L'idée de la cantonalisation n'est donc pas restée lettre morte. Concernant le service médical scolaire, M. Humbert-Droz reconnaît qu'il est insuffisant. Mais prochainement, un rapport sera présenté au Conseil général pour donner à ce service les locaux dont il a besoin. Un crédit d'étude sera aussi demandé pour un bâtiment scolaire dans la région de l'est.

M. Paull (trav.) demande que l'on revioie l'ensemble des écoles de l'Ecole de commerce et non pas seulement ceux concernant la section des langues modernes.

M. Martin (rad.), président de la commission financière, ne s'oppose pas à cette suggestion.

M. Quartier (soc.) qui prend à partie personnellement M. Martenet, se fait remettre à l'ordre par MM. Madliger et Martin, qui considèrent déplacée l'attitude du porte-parole du groupe socialiste.

M. Jean Liniger, conseiller communal, explique les raisons pour lesquelles la Bibliothèque doit faire face à de nouvelles dépenses.

Par 19 voix contre 14, le chiffre de la commission financière concernant la bibliothèque est maintenu.

M. W. Rognon (soc.) propose de porter à 3000 fr. la subvention aux fanfares. La commission financière a proposé 2500 fr.

M. Mermod (trav.) se rallie à cette proposition.

M. Martenet (lib.) fait remarquer qu'on peut se demander si le Conseil d'Etat acceptera toujours que la ville continue à s'endetter sans arrêt. La situation financière n'est pas risible comme certains conseillers généraux paraissent l'envisager par leur attitude.

M. Bourquin (rad.) estime que la ville de Neuchâtel se doit de donner des subventions décentes aux musiques populaires. Il appuie la proposition de M. Rognon.

Par 15 voix contre 12, la subvention est établie à 3000 fr.

Par 19 voix contre 9, le budget est ensuite adopté. Il présente aux recettes 17,700,713 fr.; aux dépenses (sans les amortissements) 17,468,602 fr.; excédent de recettes: 232,111 fr.

Il est 23 h. 05 quand M. Humbert-Droz peut lever cette séance qui ne fut pas sans histoire... J.-P. P.

Rédacteur responsable: R. Braichet
Imprimerie Centrale S.A., Neuchâtel

VIGNOBLE

Au Conseil général de Landeron-Combes

(c) Convoqué en assemblée extraordinaire, vendredi 24 février, le Conseil général s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Fritz Liechti. Trente-deux membres sont présents.

Modalités de l'emprunt de consolidation. — L'ordre du jour porte en premier lieu l'acceptation d'un rapport sur les modalités de l'emprunt de consolidation de 350,000 fr. dont le principe a été voté dans l'assemblée du 27 décembre dernier. Au nom du Conseil communal, le directeur des finances présente la question et le Conseil ratifie ses propositions sans observation.

Demande de crédit pour les travaux de captage et d'adduction d'eau. — Le deuxième point à l'ordre du jour est la ratification par le Conseil général, d'une demande de crédit de 220,000 fr. pour les travaux de la première étape de captage et d'adduction d'eau. Le chef du service industriel relève qu'au cours des années 1947 et 1949, la pénurie d'eau a provoqué de gros ennuis à l'administration de la commune, sans parler des préjudices occasionnés aux nombreux abonnés. Il est absolument nécessaire de prendre une décision et une fois pour toute, d'exécuter les travaux destinés à une alimentation régulière et suffisante. La nappe d'eau découverte à proximité du ruisseau de Vaux est certainement suffisante pour donner satisfaction et garantir le débit nécessaire. Les premiers travaux comprendront l'aménagement au courant électrique, l'établissement du puits, l'installation de la machinerie et la pose d'une conduite d'environ 300 à 400 mètres. Le tout est prévu dans le cadre de travaux plus importants qui pourront être exécutés en deuxième étape.

Le Conseil communal demande l'autorisation de passer à l'exécution des travaux, afin de n'être pas pris au dépourvu si une nouvelle sécheresse devait intervenir au cours de l'année. Une assez longue discussion s'engage et diverses opinions sont émises. Toutefois, chacun reconnaît la nécessité de ces installations et finalement le Conseil communal est autorisé à se faire ouvrir le crédit nécessaire pour la mise en chantier et l'exécution de cette première étape des travaux.

Demande de crédit pour la construction d'un nouveau stand. — Le troisième objet à l'ordre du jour est la demande d'un crédit de 60,000 fr. pour la construction d'un stand et l'aménagement de la ligne de tir. Depuis de nombreuses années, le stand est en très mauvais état et les organes militaires de surveillance exigent de nouvelles installations de tir pour donner toute sécurité et éviter des accidents toujours possibles. Des plans et devis ont été élaborés, tant pour le stand que pour l'aménagement de par-balles et la section de la cible. Au cours de la discussion très animée, on constate malheureusement que certains points ne sont pas étudiés suffisamment et plusieurs propositions sont faites, soit pour un renvoi au Conseil communal, soit pour une diminution du crédit demandé. Toutefois, si un crédit n'est pas voté, il est possible que le tir ne pourra pas avoir lieu cette année dans le stand actuel. Il est donc urgent de prendre une décision. Malgré cela, la proposition d'un renvoi au Conseil communal pour nouvelle étude est mise au vote et acceptée par 13 voix contre 13, le président départageant en faveur du renvoi.

Taxes d'abattage. — Le dernier article à l'ordre du jour est le vote d'un arrêté concernant la décision prise par le Conseil général, dans sa séance du 21 décembre 1948, soit une majoration des taxes d'abattages, en raison des travaux importants qui ont été faits par la commune pour la réfection et la remise en état de cet immeuble. Cet arrêté est voté sans aucune opposition.

GRESSIER

Mises des vins de l'hôpital Pourtalès

(c) Comme il fallait s'y attendre après les dernières ventes en pays vaudois, les traditionnelles mises des vins de l'hôpital Pourtalès qui se sont déroulées hier dans les caves de « Troub » à Gressier ont donné lieu à un sérieux redressement des prix par rapport à ceux de l'année dernière.

Cette année-ci, tout comme pleine de sève, mettant aux prises commissaire-prieur et acheteurs, a permis de se rendre compte que le marché des vins s'est amélioré et reprend de la vitalité. Cependant la petite récolte de 1949 y est certainement pour une bonne part.

Il s'agissait de vendre 38,000 litres de blanc et 1000 litres de rouge (contre 84,000 et 1600 l'année dernière).

Ces vins se sont vendus entre 2 fr. 10 et 2 fr. 23 le litre de blanc (1 fr. 06 et 1 fr. 26 en 1949), et entre 3 fr. 04 et 4 fr. 30 le litre de rouge (2 fr. 12 et 2 fr. 36 en 1949).

Comme d'habitude, un peu plus de la moitié de ces vins a été adjudgée à des acheteurs neuchâtelois et le reste à des confédérés voisins de notre canton.

AUX MONTAGNES

LES PLANCHETTES

Aménagement de la route en vue de la construction du Châtelot

Des travaux d'aménagement de la route secondaire allant de la Chaix-de-Fonds au Saül-du-Doubs par la commune des Planchettes ont commencé. On espère que c'est le prélude à la mise en chantier du barrage du Châtelot.

RÉGIONS DES LACS

BIENNE

Le Carnaval

C'est dimanche matin, à 5 heures, que le prince Carnaval a annoncé son arrivée à la population de Bienne au son des fifres et des tambours; mais, samedi soir déjà, la fête avait commencé et de nombreux masques ont parcouru les rues de la ville pendant une bonne partie de la nuit. Les bals masqués organisés par les sociétés locales ont été très animés.

Dimanche matin, une pluie fine s'est mise à tomber. Aussi, tous les retardataires se réfugièrent-ils dans les locaux publics qui avaient ouvert leurs portes à 4 heures. Il a plu ainsi toute la matinée; toutefois, lorsque le cortège se mit en marche, dans l'après-midi, la pluie cessa et les groupes costumés purent défilier devant un public enthousiaste, mais malheureusement moins nombreux que ces années dernières, peu de visiteurs étant venus du dehors en raison du mauvais temps.

Mademoiselle Ida Kaeppli, Mademoiselle Lily Kaeppli, ont la douleur de faire part de la grande perte qu'elles viennent de faire en la personne de

Mademoiselle
Jeanne SCHLENZ

leur chère amie, enlevée à leur affection, après une longue maladie.

Neuchâtel, le 27 février 1950.

Psaume XXXII.

La cérémonie aura lieu dans l'intimité.

Prière de ne pas faire de visites

Pourquoi si tôt? Dieu seul le sait.

Monsieur Eugène Renaud, ses enfants et petits-enfants, aux Grattes, Juliette, René, Jean, Gérard et Willy; Madame et Monsieur Henri Barfuss et leur fils Eric, à Vilars;

Monsieur et Madame Alphonse Renaud et leurs enfants Pierre et Jean-Daniel, aux Petits-Ponts;

ainsi que les familles parentes et alliées, Guillaume, Baulant, Froidevaux et Pétornaz, en France;

Renaud, Jacot, Jenny, Schneider, Evard;

ont la douleur de faire part du décès de leur bien chère et regrettée épouse, mère, grand-mère, belle-mère, sœur, tante et cousine

Madame Françoise RENAUD
née GUILLAUME

que Dieu a reprise à Lui, après une cruelle maladie supportée avec courage et résignation, dans sa 52ème année.

Les Grattes, le 26 février 1950.

Adieu, maman chérie, que ton repos soit aussi doux que ton cœur fut bon.

L'ensevelissement, avec suite, aura lieu à Rochefort, le 28 février, à 14 h.

Culte pour la famille à 13 h. 30 au domicile mortuaire, les Grattes sur Rochefort.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part

Le comité de la Société de tir les «Armes-Réunies» de la Côte-de-Engolène a le regret de faire part à ses membres du décès de

Madame Eugène RENAUD

belle-mère de Monsieur Henri Barfuss, le dévoué secrétaire de la société.

Les autorités communales de Fenil-Vilars-Saulens ont le regret de faire part du décès de

Madame Françoise RENAUD

mère de Mme et M. H. Barfuss-Renaud, concierges du collège.

Pour les obsèques prière de consulter l'avis de la famille.

Vilars, le 27 février 1950.

Conseil communal.

Madame Edmond Quillet-Jeanne; Monsieur et Madame Pierre Quillet-Gunten et leur fille Janine, à Neuchâtel;

Madame et Monsieur Fritz Dällenbach-Quillet et leur fils Lucien, à Neuchâtel;

Monsieur et Madame Maurice Quillet-Kummer et leur fille Denise, à Bernex, ainsi que les familles parentes et alliées.

ont la douleur de faire part du décès de

Monsieur Edmond QUILLET

leur cher époux, papa, grand-papa